



Années 2019 - 2022

Saint Alban Auriolles

Bulletin municipal
n°21

En ligne sur www.santalbanauriolles.com



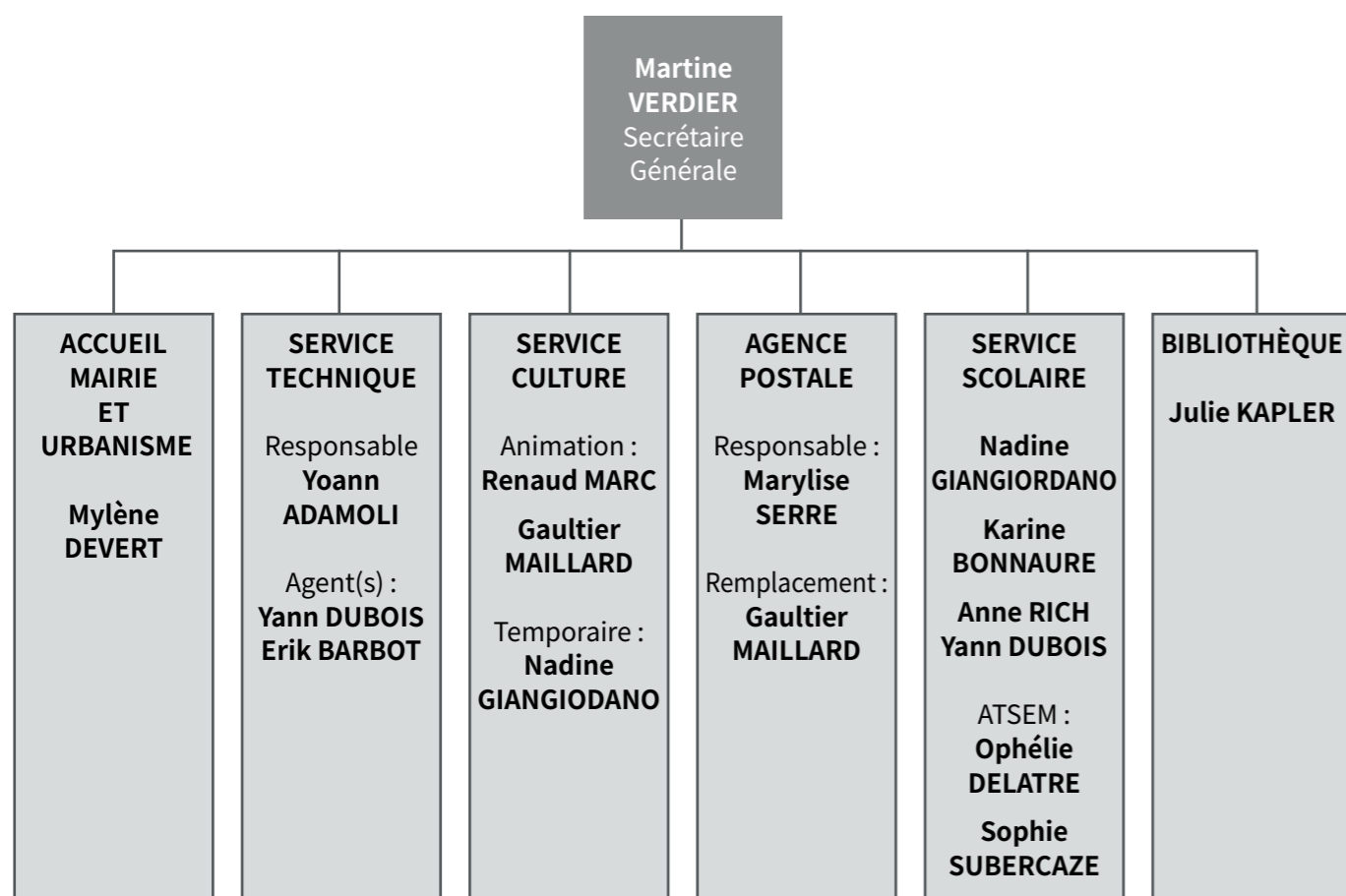
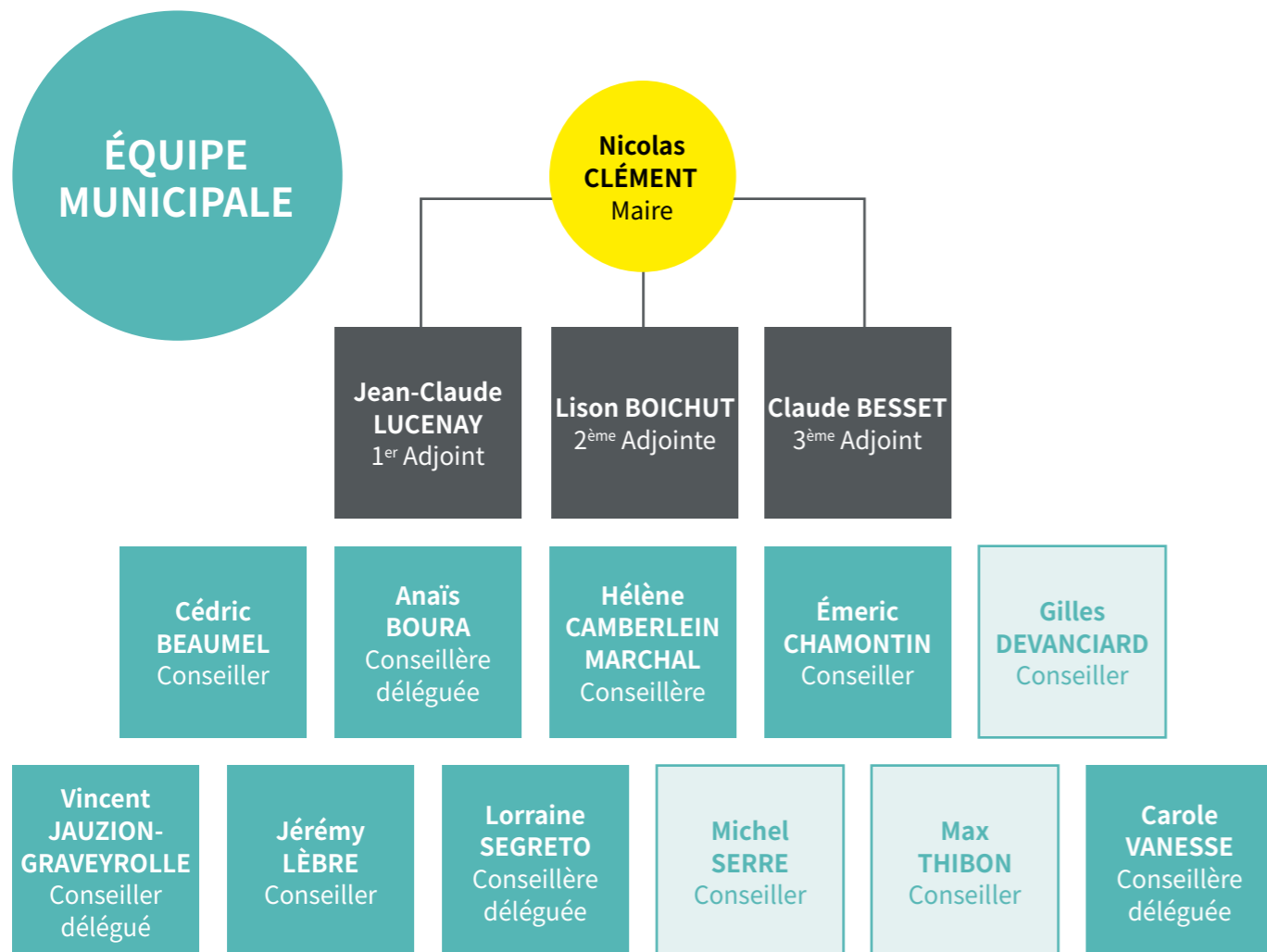
INFO MAIRIE

Pour recevoir la newsletter de la mairie (lettre d'information sur les coupures d'eau, coupures d'électricité, festivités...) inscrivez-vous par mail à stalb@free.fr ou directement en mairie.

Notre site internet : www.santalbanauriolles.com ainsi que notre page Facebook (mairie de Saint Alban Auriolles) sont également à votre disposition pour vous tenir informés, n'hésitez pas à les consulter !



ÉQUIPE MUNICIPALE



LE MOT DU MAIRE



SOMMAIRE

Info Mairie	1
Organigramme	2
Le mot du maire	3
État Civil	6
Délibérations des conseils municipaux.....	6
Finances Communales.....	12
Travaux réalisés (dont URBANISME)	14
Saga sur la rénovation de la salle des fêtes	19
Vie communale	24
Projets 2023	32
Les associations	34
Prévention.....	40
Démarches administratives	44
Infos syndicats	46
Infos diverses.....	49
Mot opposition.....	51

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Depuis trois ans, nous vivons une période extraordinaire au sens premier du mot. Au lendemain des élections municipales du 15 mars 2020, où vous avez été près de 74 % à vous être déplacés pour voter, nous entrons dans une période de confinement exceptionnel. Si les restrictions sanitaires à la vie collective sont maintenant derrière nous, et je le souhaite de tout cœur, nous avons tous été touchés de près ou de loin. Incendie, épisodes de canicule et de sécheresse avec des restrictions d'utilisation de l'eau ont aussi ponctué notre quotidien. Ce fut un début de mandature difficile et compliqué. Nous restons vigilants et sommes attentifs à ces différents aléas.

En dépit de ces contraintes, nous maintenons notre cap, celui d'un renouveau dans notre village.

Avec le projet de la transformation du « Foyer rural », les associations n'avaient plus de lieu pour la pratique de leurs activités depuis l'été 2019. C'est pourquoi le groupe de la majorité municipale a voulu remédier à cette lacune en mettant à disposition gracieusement une salle de 120 m². Que nos agents des services techniques soient remerciés pour la réfection de cette salle ainsi que les membres des associations qui ont participé aux travaux de peinture.

Pour animer le village, nous avons maintenu et perpétué le bal du 14 juillet avec une retraite aux flambeaux, mais nous avons aussi instauré un banquet républicain avec l'aide de la nouvelle association du Comité des fêtes. Un marché de Noël, une fête du

printemps et une fête de l'automne ont aussi été organisées par ce Comité pour donner de la vie au village et animer le site du Musée au Mas Daudet.

Un peu de couleur marque aujourd'hui le cœur du village avec la clôture de l'école élémentaire réalisée par une entreprise locale assurant ainsi la sécurité de nos enfants.

Les abords du cimetière de Saint-Alban ont été remodelés grâce au travail de nos agents des services techniques en mettant en sécurité nos concitoyennes et concitoyens. La réfection du mur bordant le ruisseau de Bourgène et la réutilisation des anciens garde-corps de l'école offrent aujourd'hui un bel écrin à ce cimetière, qu'il convient aujourd'hui d'agrandir et d'embellir.

Dès notre arrivée, nous avons fait disposer des merlons de terre agrémentés de plantes (même si on a constaté avec désarroi le vol répété de lavandes et autres végétaux nouvellement plantés) pour embellir et sécuriser le Point d'Apport Volontaire d'Auriolles et le City Park. Ce dernier a fait l'objet de différents aménagements. Un point d'eau potable devrait voir le jour.

L'arrivée de nouveaux commerces et services (boucherie Pétoule, pizzeria Le Frisadou, institut de beauté Ma Milibeauty, garage Solution Moto, magasin d'habits ClothesLovers, restauration à emporter Fab'Crique et prochainement une micro-brasserie La Calebasse au Mas Daudet ainsi qu'un petit restaurant en cœur de village) est un vrai

bonheur pour notre commune et montre combien notre territoire est attractif.

Parmi les projets en cours, il y en a un qui est particulièrement ambitieux pour notre village. Il s'agit de la réhabilitation de l'Atelier Relais abritant de 2001 à 2018 l'entreprise Abrinès (restaurant-traiteur).

C'est ici que nous souhaitons installer les kinés, aujourd'hui dans un endroit exigu et mal éclairé, inapproprié pour cette activité. Une autre partie de ce bâtiment sera dédiée à une maison des assistantes maternelles. Enfin, le transfert de la bibliothèque municipale en ce lieu sera l'occasion de donner un nouvel élan à ce lieu de culture.

La qualité de notre environnement nous est chère. Synonyme de qualité de vie, nous avons déjà réalisé plusieurs sessions de « Nettoyons la nature », qui se sont soldées par le ramassage avec la population de plusieurs mètres cubes de déchets, essentiellement le long de nos cours d'eau.

Le monde agricole bouge sur notre territoire avec des acteurs qui contribuent à restaurer ou à maintenir des écosystèmes et qui bénéficient de ce fait de paiements pour services environnementaux (PSE). Un nouveau maraîcher a pris place dans la plaine.

Les projets et les actions sont nombreux: réhabilitation de jardins à la Vialle sous le village de Saint-Alban pour en faire des jardins familiaux, mise à disposition de vélos à assistance électrique, aménagement d'une nouvelle salle d'exposition digne de ce nom au Musée du Mas Daudet, pose de deux citernes en bois de 120 m³ pour assurer la sécurité des biens et des personnes, sécurisation des abords de l'école avec des bandes rugueuses dans

la rue du Docteur Chalvet et des places de parking « dépose minute » pour fluidifier la circulation des parents d'élèves.

Parallèlement à nos ambitions, il y a aussi le temps de l'héritage qui perdure encore.

La gestion des déchets nous incombe, à nous tous. Les PAV (Points d'Apport Volontaire) sont des espaces de tris et non une déchetterie. Or, ces espaces sont utilisés pour y déposer des débris de toutes sortes: pots de peinture, écrans d'ordinateur, électroménagers, et déchets volumineux des plus improbables. Si peu de personnes constatent ces dépôts, c'est que notre service technique effectue un travail formidable de ramassage de ces déchets, mais ce n'est pas leur vocation. Ces incivilités coûtent cher à notre commune car elles monopolisent quotidiennement un agent communal.

Les travaux de la salle intergénérationnelle, succédant au « Foyer Rural », débutés en 2019, vont se terminer dans le courant de cet été 2023. Notre village va pouvoir développer une vie sociale plus intense.

Les dossiers d'urbanisme sont complexes du fait que nous sommes en RNU (Règlement National d'Urbanisme) depuis 2017. Il n'y a donc plus de zones spécifiquement constructibles, c'est à la discrétion des services de la DDT (Direction Départementale des Territoires) sous l'autorité du Préfet. Notre territoire souffre du manque de planification passée de cet urbanisme: routes trop étroites, réseau d'eau potable saturé en de nombreux secteurs, traitement collectif des eaux usées à bout de souffle et ne couvrant qu'une petite partie du territoire. Espérons que le chantier du PLU mis en place depuis 2017, non abouti en 2020, puisse trou-

ver une issue favorable dans le courant de cet hiver. La nouvelle équipe municipale a toutefois souhaité supprimer deux OAP (Orientations d'aménagement et de programmation), prévus dans le projet de PLU, c'est près de 30 000 m² de nos espaces naturels sauvés de l'urbanisation et du bétonnage.

Le mandat de maire est le mandat de la proximité, c'est pourquoi j'assiste autant que je peux aux assemblées générales des associations et que j'accueille la population tous les jours pour essayer de répondre à ses sollicitations. Les sujets sont très variés: urbanisme, médiation de voisinage, projet personnel et professionnel, voirie, fibre, chiens errants... Il ne se passe pas une semaine sans un rdv.

Les chantiers sont nombreux, mais un maire quel qu'il soit n'est rien sans une équipe solidaire avec des prises de décision communes. Il n'est rien aussi sans les agents communaux, qui sont essentiels à la qualité de vie de tous nos concitoyens. Merci à celles et à ceux qui œuvrent quotidiennement pour le bon fonctionnement de notre vie villageoise.

Mon rôle d'élu local est bien d'être au service de la population dans l'intérêt général, soyez assurés de toute mon implication et de mon engagement sincère.

A travers ce numéro spécial du bulletin municipal, vous retrouverez l'essentiel des actions menées et des projets futurs.

Mesdames et Messieurs, soyez assurés que tout est mis en œuvre pour la réussite d'une vie paisible et animée dans notre commune.

**Bonne lecture,
En toute sincérité,**

*Votre dévoué Maire,
Nicolas CLEMENT*

ÉTAT CIVIL

2019

► NAISSANCES

Elodie MARTIN le 21 janvier
Idryss LOPEZ le 28 janvier
Andrea MEDJAHDI le 23 février
Izia LAUFER DUCOIN le 12 avril
Eden BACCONNIER le 20 mai
Ezio GENILLEAU le 1^{er} juillet
Stanislas MONCASSIN le 17 juillet
Léo ZUCCARINI le 20 septembre
Maël MICHEL le 3 décembre
Lenny HÔ le 23 décembre

► MARIAGES

Bénédicte DANARD et Johan VERVAECKE le 23 mars
Julie FERRET et Sami JLASSI le 17 juin
Mélicha PEYSSON et Philippe DE SOUSA le 5 octobre
Danièle POTONNIER et Francis MELEY le 12 octobre

► DÉCÈS

Louis CHAZALON le 4 janvier
Yvette VERNÈDE veuve de Henri GEORGES le 4 janvier
Jeanne LHOMBART veuve BAUDRIN le 6 janvier
Marie-Paule SERRE le 16 février
Elian CONTESSÉ le 2 avril
Andrée OLLIER veuve de Louis CHAZALON le 11 avril
James LACELLE le 26 mai
Pierre CHAMPETIER le 4 juin
Gervais DURAND le 5 juillet
Maurice BEAUSSIER le 5 août
Alain LETREUX le 11 septembre
Charles ROUSSEL le 14 septembre
Paulette OLLIER le 21 septembre
René FROMENTIN le 9 décembre
Jeanne MOULIN veuve de Raymond DURAND le 10 décembre

2020

► NAISSANCES

Alexandre CHARRE le 5 janvier
Adèle BICHET le 23 janvier
Ludivine CLÉMENT le 7 février
Basile RIONDÉ le 8 février
Adrien STOLDVISER RICH le 11 février
Lino DA GRAÇA le 11 mars
Nolhan PEUCH le 1^{er} avril
Lloyd GUIDOUM le 29 avril
Lyna CONSTANT le 30 avril
Anne MARCHAL le 3 mai
Lou VALLIER MORELL le 11 août
Laura CHAMONTIN le 7 octobre
Paul MERLET le 15 octobre
Warren GAUTIER le 29 novembre
Lise ANGEL le 8 décembre

► MARIAGES

Hélène CAMBERLEIN et Romain MARCHAL le 15 août
Anne BAUDONNIÈRE et Christine MARÉCHAL le 31 août
André ANGEL et Cyrielle BELLUZ le 3 octobre

► DÉCÈS

Jeanine DESHAIES épouse d'Abel NOIZET le 10 janvier
Jean-Paul BONNAURE le 16 février
Pasqualina FALANGA veuve de Gervais DURAND le 17 février
Georges LEBLANC le 29 mars
Christian RAUZY le 28 avril
Georges MASTIN le 24 mai
Eliane PLOS épouse de Joël MARANDEAU le 28 mai
Anne-Marie LEJEUNE le 1^{er} juin
André SIRDEYS le 19 septembre
Danièle POTONNIER épouse de Francis MELEY le 17 octobre
Jean-Claude VISENTIN le 25 octobre
Raymonde MONNIER le 22 décembre
Lucien DUPONT le 24 décembre
Marc MONCASSIN le 28 décembre

2021

► NAISSANCES

Lila DA GRAÇA le 26 janvier
Méloé LACROIX le 8 avril
Nino BACCONNIER le 11 avril
Arizona MONCASSIN le 4 juillet
Charly CHAMONTIN le 15 octobre
Noa ZUCCARINI le 22 novembre

► MARIAGES

Hadidja MOHAMED ALI et Amboudi ANDILI le 20 février
Fabienne REYNAUD et Christine MOREL le 11 septembre
Julia HUBER et Alexy GLAZIOU le 2 octobre

► DÉCÈS

Daniel ADAMOLI le 10 janvier
Éric BERTREUX le 15 janvier
André LÉBOUC le 21 janvier
Françoise CHANEL veuve de Pierre BONNAURE le 31 janvier
Claude FAUCHER épouse de Jean REYNAUD le 6 février
Doris GUYOT épouse de Gilbert PAYRASTRE le 7 février
Louis MICHEL le 13 février
André MAZENQ le 21 février
Claude AUDRENO le 2 mars
Claude VANENGELANDT le 2 avril
Daniel RUEL le 17 avril
Elie FAYOLLE le 23 avril
Michel SÉON le 24 avril
Francis GAZEL le 6 mai
Gérard Adamoli le 19 mai
Marie-Claude BREYSSE le 11 juin
Jeanne BÉRARD veuve de Michel DUBOS le 1^{er} juillet
Liliane BRUNEL le 12 juillet
Marie-Josèphe GOURDON veuve de Adrien ELDIN le 28 juillet
Michel RÉMY le 31 juillet
Nicole GUIGON épouse de Marc CHAMPETIER le 2 août
Serge GIRBON le 26 août
Abel NOIZET le 7 octobre
Georges LAVARDE le 12 octobre
André GIRAUD le 18 octobre
Yvette VALLIER veuve de Vincent JERVOLINO le 26 décembre

2022

► NAISSANCES

Emy HUREZ *le 3 janvier*
Gabin FAY *le 5 janvier*
Sacha MEDJAHDI *le 19 janvier*
Paul GIMENO *le 26 janvier*
Mia MORI *le 20 avril*
Lola BOURASSEAU *le 29 juin*
Lilas GRÉGEOIS *le 30 septembre*
Isalyne CHASSON *le 9 octobre*
Soultoine ANDILI *le 12 octobre*
Mao ADAMOLI *le 21 novembre*



► MARIAGES

Anne JAUQUES et Bruno VALADE *le 22 février*
Ludivine GABRIEL et Nicolas SALEL *le 2 avril*
Marjorie JOLY et Yves MERLET *le 18 juin*
Béatrice PIERRON et Laurent CUMINAL *le 23 juillet*
Murielle BRICOUT et Jérôme MENDES *le 27 août*
Corinne DUBREUIL
et Romain CRESSANT *le 10 septembre*
Pierre CARADEC et Gilles REGE *le 24 septembre*
Wendy FERAY et Maxime ROUSSEAU *le 19 novembre*



► DÉCÈS

Alain ROUDIL *le 17 janvier*
Renée BOISSIN
veuve de Gérard TROUYEZ *le 10 février*
Jean SÉVÉNIER *le 24 février*
Raymonde DEPARDON
épouse de Jean-Pierre BORTINO *le 28 février*
Irène SAINT-LÉGER veuve
de Roger DECRESSAT *le 2 mars*
Michel LIÉTART *le 6 mars*
Leonid SYMANIEC *le 14 avril*
Gérard GAVIOT-DOGUILLON *le 5 mai*
Jean-Pierre CHAVADE *le 11 mai*
Joseph BRUN *le 18 mai*
Marie-Louise VALENTE veuve FABRE *le 17 juin*
Jean-Luc FAVIER *le 7 juillet*
André TRÉBUCHON *le 22 juillet*
Gilles SAMARD *le 14 août*
Julien DUCLOUX *le 26 août*
Pierre LAFFONT *le 2 septembre*
Frédérique JAMBON *le 10 septembre*
Aline MALSERT *le 13 septembre*
Bernard ADAMOLI *le 11 octobre*
Roger WILHELM *le 24 octobre*
Josette VILHON *le 7 novembre*
Georgette FROMENTIN veuve
de Roger DURAND *le 21 novembre*
Raymonde OLLIER
épouse de Léon ROUSSEL *le 1^{er} décembre*
Marthe ESTIEULE veuve de
André TRÉBUCHON *le 16 décembre*
Michel AYMARD *le 18 décembre*
Josette MARCY veuve de
Jeannot FABREGOULE *le 22 décembre*



DÉLIBÉRATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Année 2020

Conseil municipal du lundi 20 janvier à 18h00

Crédit relais: Réalisation d'un emprunt d'un montant de 700 000 euros auprès de la Caisse d'Épargne LOIRE DRÔME ARDÈCHE.
Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).
Convention de mise à disposition de personnel pour la compétence culture, sport et patrimoine.
Convention de mise à disposition d'un local communal à l'association syndicale autorisée de l'irrigation de la Plaine et des coteaux.
Prêt de matériel communal: modification des conditions du prêt pour la mise à disposition du barnum.
Convention de partenariat entre l'association « la note orangée » et la commune de St-Alban-Auriolles dans le cadre du RPI.
Révision du prix de vente des terrains situés quartier ROCHAS - Parcelles D 1879 - 1491 ET 1494.

Conseil municipal du mercredi 19 février à 18h00

Demandes de subventions pour l'acquisition de vélos électriques auprès de l'État, de la Région et du Département.
SDE07: Achat d'électricité (convention).
SDE07: Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'œuvre avec le sde07 - Électrification rurale - poste Chantressac.
Convention Collège/Commune pour prise en charge repas des élèves du primaire.
Transfert de la compétence Éclairage Public de la commune au profit du SDE07, au titre de la compétence facultative exercée par le SDE07 en vertu de ses statuts.
Adoption de la convention de mise à disposition des

biens immobiliers et mobiliers communaux, et de ses annexes;
Autorisation du maire à signer la convention de mise à disposition avec le SDE07.

Conseil municipal du mercredi 11 mars à 18h30

Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).
Vote des comptes administratifs des budgets communaux
Affectation des résultats pour les budgets.
Location bâtiments communaux: 15 chemin de Bousseyron.
Constataion d'extinction de créances suite au non-paiement de loyers (Bousseyron).

Conseil municipal du jeudi 28 mai à 10h00

Élection du Maire
Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints
Lecture de la charte de l'élu local.

Conseil Municipal du mercredi 10 juin à 18h00

Indemnités de fonction des élus.
Délégation du conseil municipal au Maire.
Droit à la formation des élus.
Élection des membres de la commission d'appel d'offres.
SDE07: Désignation des délégué(e)s de la commune siégeant au Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche
SEBA: Désignation des délégué(e)s au Syndicat des eaux de la Basse Ardèche Méridionale.
La Perle d'Eau: Désignation des délégué(e)s au Syndicat Mixte de l'Ardèche Méridionale.
Création et composition des commissions municipales.

Conseil municipal du vendredi 3 juillet à 18h00

Vote des taux de fiscalité directe locale 2020.
Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
Désignation des délégués du CNAS (élus et agents).

Désignation des référents élus et agents: « Ambroisie » - « lutte Anti-Vectorielle » (LAV) auprès de l'ARS. Désignation des membres du conseil municipal pour la commission communale ouverte « Esprit jardin » - Mas Daudet.

Signature de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec l'association 30 millions d'amis.

Autorisation de supprimer des documents du fond de la bibliothèque municipale.

Autorisation d'organiser une brocante sur le domaine public: Place Aristide Briand - Place du Verger - Rue du Docteur Chalvet - Passage des Écoliers. Demande de versement de subvention pour la « compagnie théâtrale les affamés » pour le festival « Théâtre au Musée ».

Conseil municipal du vendredi 10 juillet à 18h00

Élection des sénateurs: Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants.

Conseil municipal du jeudi 30 juillet à 18h00

Versement d'une subvention d'équilibre exceptionnelle du budget principal au budget Atelier Relais.

Vote des budgets: Budget principal et budgets annexes de l'année 2020.

Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'œuvre avec le SDE07 - Electrification rurale - poste Chantressac.

Transfert de compétence Éclairage Public de la commune au SDE07.

Convention d'extension de réseaux avec le Seba - quartier Combe de la Rameille.

Valorisation et protection des dolmens - autorisation de signature des conventions de passage.

Subventions Fonds de solidarité 2020: dispositif COVID-19 de soutien aux activités commerciales de proximité et investissements - demande de subventions.

SEBA: rénovation - optimisation station production « les Fontaines ».

Conseil municipal du lundi 5 octobre à 18h00

Admission en non-valeur des créances irrécouvrables - budget Atelier-Relais.

Décision modificative n°1 - budget principal.

Subvention communale dans le cadre de la création d'associations: Yoga et Club Moto.

Modification des tarifs des abonnements du marché suite à la crise sanitaire liée au COVID-19.

École Alphonse Daudet: demande de subventions pour la sécurisation des bâtiments.

Prime exceptionnelle à certains agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité de services publics liée à la COVID-19.

RPI du Chassezac: Convention de mise à disposition du personnel de la commune de CHANDOLAS.

Autorisation de signature d'une convention de participation financière dans le cadre d'une extension du réseau d'alimentation en eau potable situé « impasse des Clapas ».

SDEA: - désignation d'un(e) représentant(e) auprès du Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement.

Syndicat Mixte NUMERIAN: désignation d'un(e) représentant(e).

Inscription au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées des chemins.

Conseil municipal du mercredi 25 novembre à 18h00

Décision modificative budgétaire n°2: budget principal

Décision modificative budgétaire n°1: budget atelier-relais.

Communauté de communes: réduction du montant de l'attribution de compensation 2020.

Prise en charge du montant des loyers versés par les associations aux communes avoisinantes.

Salle intergénérationnelle: Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre.

Autorisation de dépôts et Délégation de signature pour les dossiers d'urbanisme.

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement.

Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et / ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Colis de fin d'année 2020 aux aînés.

Signature d'un contrat de maintenance pour écran électronique - affichage d'information.

Approbation du règlement intérieur du conseil municipal.

Année 2021

Conseil municipal du mercredi 10 février à 18h00

Réunion du conseil municipal du 10-02-2021: HUIS CLOS.

Autorisation d'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2021.

Foyer rural: Avenant au marché de travaux n° 2019-13001.

Travaux d'aménagement: cantine école Alphonse Daudet.

Mise en sécurité de l'école Alphonse Daudet.

Validation du choix des entreprises.

Demande de subvention au Département dans le cadre de l'appel à projets « PASS TERRITOIRE » 2021.

Extension des réseaux quartier COURBIER.

SEBA: Signature de la convention pour l'extension de la desserte des parcelles C 700 et C 703, quartier COURBIER.

SDE 07: Autorisation d'effectuer les travaux d'extension du réseau électrique BT en souterrain Parcelle C 700 - Poste Courbier.

SDE 07: Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

Société protectrice des animaux: renouvellement de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la fondation 30 millions d'amis.

Convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL, et d'information IRCANTEC et RAFF par le CDG de l'Ardèche.

Conseil municipal du jeudi 15 avril à 18h00

Vote des comptes de gestion 2020 du comptable public

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Autorisation de demande de subvention auprès du Département pour le projet de la fête du livre de l'Ardèche pour la mise en place d'une Fête du Livre au Mas DAUDET.

Vote des comptes administratifs 2020.

Affectation des résultats 2020.

Subventions accordées aux associations.

Conseil municipal du lundi 31 mai à 20h00

Régie de recettes « Point Presse »: Ouverture d'un compte de dépôts de fonds au nom de la régie auprès du Trésor Public.

Tarifs boutique Musée Alphonse Daudet: saison 2021-2022.

Bulletin municipal: Tarifs des annonceurs.

Restitution de la compétence « Mobilité » à la Région Auvergne Rhône Alpes (AURA).

Cantine scolaire:

Changement de prestataire.

Modification de la grille tarifaire.

Conseil municipal du lundi 26 juillet à 20h00

Choix du prestataire pour la cantine scolaire 2021-2022.

Tarifification de la cantine scolaire 2021-2022.

Création d'un nouveau service municipal: garderie périscolaire.

Tarifification des garderies municipales périscolaires. Modification de la régie administration générale: prise en compte du nouveau service de garderie municipale périscolaire.

Adoption des règlements intérieurs des différents services périscolaires: garderies et cantine scolaire 2021-2022.

Création de postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC).

Modification du tableau des effectifs au 01/08/2021.

Fixation du Tarif d'occupation du domaine public pour la brocante hebdomadaire.

Boutique Musée: convention de dépôt-vente avec « Lamelis Créations ».

Conseil municipal du mardi 28 septembre à 20h00

Budget « Atelier Relais »: Renouvellement du bail « boulangerie Gressier ».

Budget « Boutique Musée »: Décision modificative n°1 (achat de marchandises).

Budget Principal: Versement d'une subvention pour paiement des festivités du 14/07 au comité des fêtes de St Alban-Auriolles.

Budget Principal: Décision modificative n°1 (festivités - subventions).

Convention de mutualisation d'un service commun d'accueil de loisirs périscolaire avec la communauté

de communes: année 2020-2021.

Renouvellement du bail commercial – boulangerie – Atelier Relais.

Renouvellement des conventions de mise à disposition des locaux communaux avec l'association: A.C.C.A (Chasse): Partie du local situé 75, impasse des Raymond.

Renouvellement des conventions de mise à disposition des locaux communaux avec l'association La boule St Albanaise: Stade de la Barque.

RPI: renouvellement de la convention ATSEM avec la commune de Chandolas.

Indemnités pour travail du dimanche et jours fériés.

Conseil municipal du mardi 23 novembre à 20h00

Financement de la Salle Intergénérationnelle: Prêt bancaire.

Budget Principal: Décision modificative n°2: Prêt bancaire – Crédit relais

Budget Principal: Décision modificative n°3 - Ajustement.

Salle intergénérationnelle: Attribution des lots 4 (Aluminium) et 7 (Carrelage) pour donner suite à la consultation (MAPA) du 12-08-2021 et avenants financiers.

Conseil municipal du lundi 20 décembre à 20h00

Budget Principal: Décision modificative n°4 (travaux en régie).

Budget Boutique: Décision modificative n°2 (ajustement des dépenses).

Délibération relative au temps de travail (1607 heures).

Convention de calcul des allocations chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE) avec le cdg07.

Augmentation du taux horaire d'un contrat CUI-CAE. Règlement intérieur cantine – garderie.



Année 2022

Conseil municipal du vendredi 11 février à 19h30

Autorisation d'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2022.

Musée Alphonse Daudet: modification des tarifs de groupes.

Dépôts de dossiers de demande de subventions auprès des services de l'Etat (DETR – DSIL), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département 07 et de la Caisse des Affaires Familiales (CAF) pour les projets suivants:

Éclairage public.

Projet Centre médico-social-culturel.

Éclairage public: Installation d'horloges astronomiques avec le SDE07.

Gestion du Personnel: Engagement dans le dispositif « Service civique » et demande d'agrément.

Association Foyer Rural: Don du matériel de l'association à la commune.

Conseil municipal du mercredi 6 avril à 19h30

Approbation des comptes de gestion 2021 du comptable public: Principal (51500) – Boutique Musée (51501) - Atelier Relais (51502) – Point Presse (51503).

Vote des comptes administratifs 2021: Principal (51500) – Boutique Musée (51501) - Atelier Relais (51502) – Point Presse (51503).

Affectation du résultat pour les budgets: Principal (51500) – Boutique Musée (51501) - Atelier Relais (51502) – Point Presse (51503).

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Vote des subventions allouées aux associations.

Renouvellement de la convention de dépôt-vente entre l'association « Détente et Création » et la commune (Budget Boutique Musée).

Interventions musicales en milieu scolaire: Convention avec le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse – Année scolaire 2022-2023.

Conseil municipal du jeudi 14 avril à 19h30

Vote des budgets 2022

Budget Principal

Budget Boutique Musée

Budget Atelier Relais

Budget Point Presse



Conseil municipal du mercredi 15 juin à 19h30

Budget n° 51500 (principal): Décision modificative n°1: Équilibre des écritures d'amortissement.

Budget n° 51501 (Boutique musée): Tarifs de vente 2022 des produits vendus en boutique.

Adoption du référentiel M57 au 01/01/2023 et à l'expérimentation du compte financier unique sur les comptes 2023.

Renouvellement bail professionnel: Cabinet d'infirmières - situé 55 avenue Pasteur.

Communauté de communes: Désignation des délégués à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Chats errants: Convention 2022 de stérilisation et d'identification des chats errants.

Voirie: Autorisation de signer les documents relatifs à la régularisation de l'emprise et à la vente par la commune d'une partie de la parcelle 021 b 1254 – lieu-dit « Chavetourte ».

Autorisation de signer les documents concernant la division et l'acquisition par la commune d'une partie des propriétés cadastrées 021 A 199-204 au lieu-dit « Champagnac ».

Bibliothèque municipale: Convention de mise à disposition de matériel: Victor Reader Stratus – lecteur de livres parlés.

Bibliothèque municipale: Tarifs 2022.

Aire camping-cars: Présentation du projet et demande de subventions auprès de la Région.

Conseil municipal du jeudi 25 août à 19h00

Choix des modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants.

Budget n° 51501 (Boutique musée): décision modificative N°1.

Avenant au marché public salle intergénérationnelle – lot n°7 – Carrelage.

SDE 07: Renouvellement de la convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités.

Ressources humaines: Création d'un emploi d'adjoint technique territorial.

Conseil municipal du mardi 25 octobre à 19h00

Projet du Centre médico – social et culturel: Choix de la maîtrise d'œuvre.

Taxe d'aménagement: transfert d'une part de la taxe d'aménagement à l'intercommunalité.

Subventions exceptionnelles aux associations: ES-SAAG et Club rencontre.

Budget principal: décision modificative n°2 (travaux en régie – constatation des travaux du SDE07 – poste Chantressac).

SDE 07: Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et / ou accords-cadres et marchés subséquents.

SEBA: Convention de participation financière – extension du réseau d'eau potable situé Quartier « Bourgène » entre le SEBA et la commune.

Comité consultatif: Création d'un comité consultatif de Sécurité routière.

Conseil municipal du mercredi 14 décembre à 19h30

Budget principal: Décision modificative n°4.

Budget atelier-relais: Décision modificative n°1

Création d'emplois permanents au service scolaire pris en application de l'article L 332-8-6° du code général de la fonction publique:

Un poste à temps complet (35h/35h) sur le grade d'adjoint technique.

Un poste à temps non complet (28h/35h) sur le grade d'adjoint technique.

Modification du tableau des emplois.

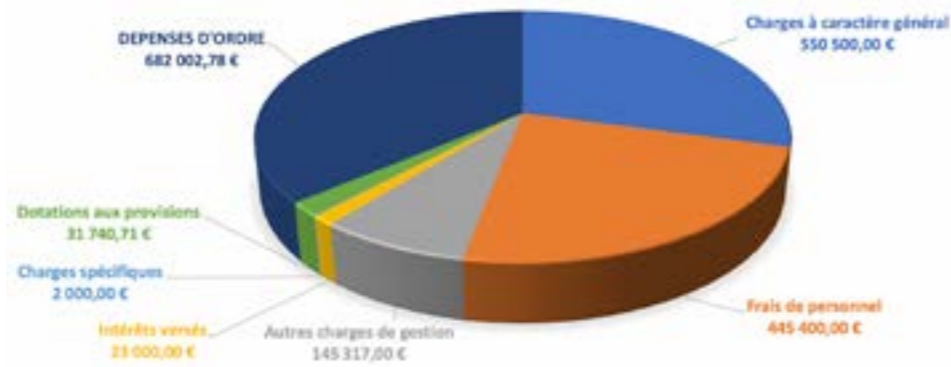
Création d'un Comité Social Territorial Commun entre la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et la commune.

Maintien de la première adjointe dans ses fonctions.

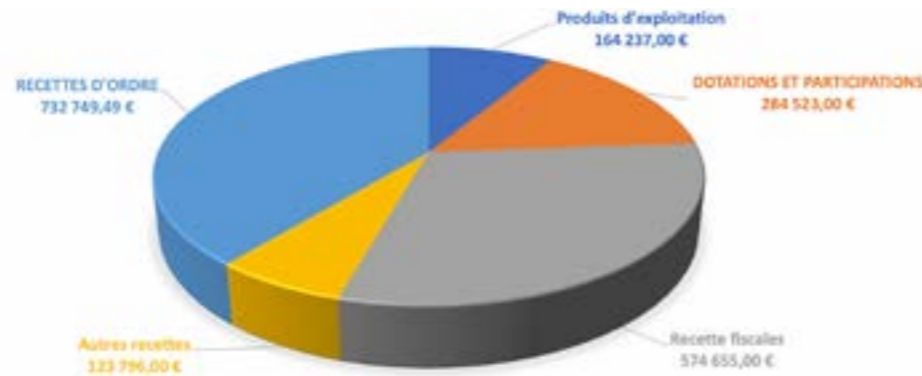
Intercommunalité: Signature d'une convention de délégation de service public avec la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche pour la gestion de l'agence postale.



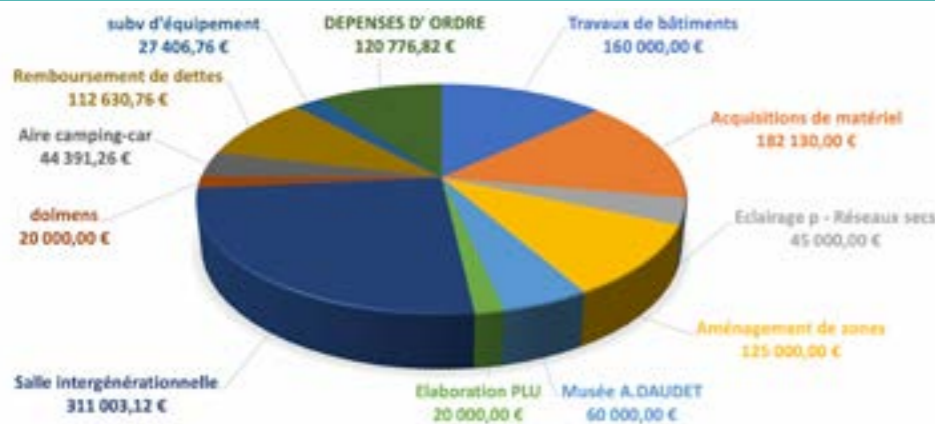
Dépenses de fonctionnement : 1 879 960,49 €



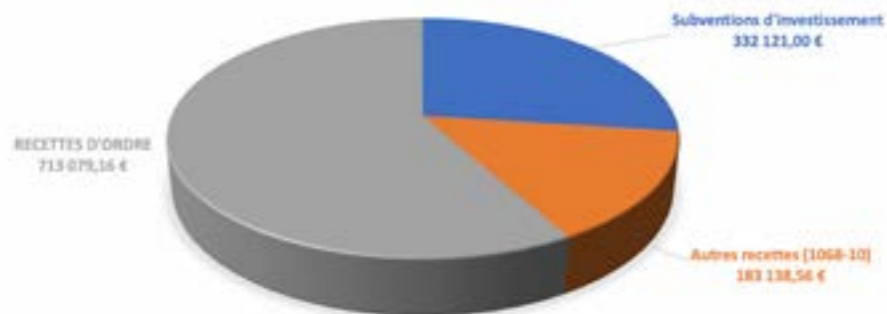
Recettes de fonctionnement : 1 879 960,49 €



Dépenses d'investissement : 1 228 338,72 €



Recettes d'investissement : 1 228 338,72 €



Audit Financier

Lors de notre prise de fonctions, fin mai 2020, la nouvelle équipe municipale a décidé de faire effectuer un audit financier sur la période 2014-2019 afin d'avoir une vue précise sur la situation financière de la commune héritée de la municipalité sortante. De ces résultats allaient en grande partie dépendre les décisions prises durant cette mandature. Cela ne s'annonçait pas simple notamment en raison du financement partiel du chantier de la salle des fêtes.

Cette analyse a été faite fait en 2 parties :

- 1) phase d'analyse rétrospective portant sur le budget principal de la commune afin de connaître la situation financière au 31-12-2019.
- 2) phase d'analyse prospective 2020-2026 permettant de projeter l'équilibre financier sur les années à venir prenant en compte les projets en cours d'exécution lancés par la municipalité sortante et ceux envisagés par la nouvelle équipe.

Cet audit a été réalisé par le cabinet d'experts comptables KPMG. Il en ressort :

- L'épargne brute (produits de fonctionnement - charges de fonctionnement) s'améliore au cours de la période précitée mais une grande partie de cette épargne (56 %) est consommée par le remboursement du capital de la dette.
- L'épargne nette (épargne brute - remboursement du capital - financement des investissements) est de ce fait devenue légèrement positive mais largement insuffisante pour que la commune puisse investir sans avoir recours à l'emprunt.
- La capacité de désendettement tend à diminuer (11,8 ans à 6,5 ans sur la période 2014/19) mais la situation reste très fragile et ne laisse pas assez de marge à la commune pour entretenir son patrimoine ou faire de nouveaux investissements.
- En conséquence, la commune devant idéalement dégager une épargne nette de l'ordre de 110 K€/an, doit trouver un financement complémentaire de l'ordre de 60 K€/an.

Nous voilà fixés sur nos possibilités qui sont, en fait, bien réduites. La prudence et la rigueur budgétaire seront les maîtres mots de notre mandat.

TRAVAUX RÉALISÉS

Urbanisme

La mairie en quelques chiffres...

URBANISME		2018	2019	2020	2021	2022
Permis de construire		32	25	29	32	27
Modification de permis de construire		3	9	11	13	7
Transfert de permis de construire		7	4	7	1	7
Déclaration préalable		42	40	35	60	76
Certificat d'urbanisme	Informatif	41	34	37	61	37
	Opérationnel	18	14	14	33	34

Réfection du réseau d'eau potable entre les châteaux d'eau Champelplot-Robert

D'importants travaux ont été entrepris par le SEBA pour améliorer la distribution d'eau potable avec la reprise de la connexion entre les châteaux d'eau de Champelplot et de Robert.

Ces travaux ont été l'occasion de refaire la voirie communale (chemin de Champelplot et une partie du chemin de Courbier).

Le chantier a débuté en novembre 2020 et a été réceptionné le 7 juillet 2021.



City stade

En 2020, afin de sécuriser l'espace de jeux qui borde la route départementale, un merlon de terre a été mis en place et agrémenté de végétaux.

Le city stade a été enrichi d'un circuit vélo et d'une table de ping-pong en 2021.

Des arbres ont également été plantés pour offrir de l'ombre aux usagers.



Aménagements des cimetières

Sécurisation et embellissement du cimetière de Saint-Alban

Afin d'assurer la sécurité et d'embellir les abords du cimetière de Saint-Alban, un mur en pierre agrémenté d'un banc a été construit et des garde-corps installés le long du ruisseau de Bourgène.

L'ensemble de ces aménagements a été réalisé par les services techniques de la commune. A noter que les garde-corps sont issus de l'ancienne clôture de l'école.



Désimperméabilisation du cimetière d'Auriolles:

Les agents du service technique ont procédé à la désimperméabilisation des allées du cimetière d'Auriolles dans le but d'harmoniser les allées et de limiter le ruissellement des eaux. Le béton a été remplacé temporairement par du gravier.



Aménagements de l'école



Mur d'enceinte de l'école:

La sécurisation de la cour de l'école a été réalisée par l'entreprise Métal Services avec l'ajout de barrières métalliques colorées et décorées le long du mur d'enceinte.

Coût. 42013 € TTC

Nos agents ont aussi contribué à ce dossier avec la reprise des maçonneries en pierre.



Aménagement de la cantine:

En 2021, la cantine scolaire a été transférée dans l'enceinte de l'école. Ce déménagement permet aujourd'hui aux enfants ainsi qu'aux agents de bénéficier de locaux plus spacieux avec des sanitaires.

Coût: 8797 € TTC

A cela s'ajoute le renouvellement du matériel (frigo, four, lave-vaisselle).



Rénovation thermique et phonique de la salle de classe de CE1/CE2:

Suite aux fortes chaleurs constatées dans la salle de classe CE1/CE2 (36°) et de la mauvaise acoustique, nous avons répondu aux doléances du corps enseignant.

Des travaux d'isolation ont donc été réalisés en suivant le cahier des charges du SDE 07 avec des matériaux écologiques (laine de bois).

Cette rénovation a permis de réduire les dépenses énergétiques, d'abaisser les températures estivales, ainsi que de diminuer le volume sonore de la classe.

Nous avons également changé l'éclairage en posant des rampes à leds ce qui contribuera également à réduire la facture énergétique.

La mise en place d'une pompe à chaleur permettra aux enfants de travailler dans de meilleures conditions.

Coût: 15340 € TTC



Aire de camping-car

Une aire de stationnement des camping-cars a été créée impasse des Raymond. Elle peut accueillir une dizaine de véhicules.



SAGA SUR LA RÉNOVATION DU FOYER RURAL



Achat d'un tracteur

Un tracteur d'occasion a été acheté pour un montant de 35 166 € TTC.

Il est équipé d'un chargeur, d'un godet multifonction (4 en 1), d'une fourche à palettes.

Il est surtout muni d'une cabine pour la sécurité et le confort des agents municipaux.

Fibre optique

Après de longs mois de négociations pour des conventions de passage et l'implantation de nouveaux poteaux, la commercialisation de la fibre est effective depuis le 10 décembre 2021. Vous pouvez donc solliciter un des opérateurs pour pouvoir vous brancher !

Travaux voirie

2020-2021



▀ Rue d'Authijol (de la rue de Bourgène au chemin des Hauts de Brugère)

▀ Chemin du Courbier (à la suite des travaux du SEBA)



- ▀ Chemin du Robert (à la suite des travaux du SEBA)
- ▀ Impasse de Champelplot
- ▀ Chemin de Belvezet

2022

▀ Chemin de Champagnac (Suite à l'effondrement d'une partie de la route Champagnac, des travaux d'élargissement ont été rapidement entrepris sous la direction du service voirie de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche. La commune remercie M. Vincent JOUVE pour la cession du terrain ayant permis ces travaux.)

- ▀ Chemin de Champressac
- ▀ Chemin du Courbier (de l'impasse du Courbier à l'impasse de Champelplot)
- ▀ Rue d'Authijol (de la rue Marius Perbost à l'impasse des Raymond).

Saison 1 : 2018-2019

- ▀ 11/04/2018: le conseil municipal approuve l'avant-projet sommaire de rénovation du Foyer Rural pour un coût estimé à 480 000 € HT.
- ▀ 05/12/2018: le conseil municipal approuve un nouveau projet de mise en conformité des modifications structurelles du bâtiment en anticipant les nouvelles contraintes du plan de risque d'inondation pour un coût estimé à 619 250 € HT.
- ▀ 19/12/2018: publication du nouveau plan plus restrictif d'inondation par débordement du ruisseau de Bourgène.
- ▀ 05/09/2018: permis de construire déposé.
- ▀ 11 septembre 2018: avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).
- ▀ 11 septembre 2018: l'ABF émet un avis défavorable à ce projet, considérant les volumes géométriques trop complexes et que la toiture en bac-acier ne s'intègre pas au contexte bâti. Cet avis de l'ABF n'est que consultatif et sans conséquence tant que la maîtrise d'ouvrage ne finance pas son projet avec des subventions de l'État.
- ▀ 07/01/2019: permis de construire accordé. S'ensuit une consultation des entreprises de mars à juillet 2019.
- ▀ 29/07/2019: démarrage des travaux notifiés aux entreprises retenues.
- ▀ 02/09/2019: démarrage du chantier
- ▀ 09/09/2019: 1^{ère} réunion de chantier.
- ▀ Fin 2019: le montant du financement de la rénovation du Foyer Rural est réévalué à 709 348 € HT. Le plan de financement y intègre une subvention de l'État: la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Afin de financer le projet, l'obtention de la DTER devient indispensable. La maîtrise d'ouvrage (mairie) et la maîtrise d'œuvre (architecte) doivent se conformer à l'avis de l'ABF, à savoir, au minimum, une toiture classique avec une pente à 20 %. Pour arriver à obtenir cette pente, il est nécessaire de surélever le mur côté sud-ouest. A l'origine du projet, ce mur s'élevait à 6,44 m. Il devra désormais s'élever à 7,83 m. Cette surélévation pose rapidement problème. L'ancien mur ne va pouvoir supporter une telle surcharge car il n'est pas bâti sur des fondations suffisamment solides. La réponse de BETEBAT (Bureau d'études structures des bâtiments) est sans appel: le mur porteur de la surélévation doit être renforcé par des piliers. Ces travaux non prévus sont réalisés.
- ▀ 02/09/2019: dépose d'un permis de construire modificatif (n°1) pour le remplacement de la toiture en bac-acier par une toiture classique.
- ▀ 01/10/2019: permis de construire modificatif (n°1) accordé.



Saison 2 : 2020-2022

- 15/03/2020 : changement de majorité municipale, mais pour cause de Covid la nouvelle équipe ne prendra ses fonctions que le 28/05/2020.
- 09/06/2020 : 1^{ère} réunion de chantier avec les représentants de la nouvelle municipalité. Le maître d'œuvre nous présente un avenant de 134 019,45 € TTC, avenant qui correspond à la modification de la toiture, à l'aménagement d'une salle à l'étage (nommée "salle fantôme" dans la suite du texte), au changement de fonction d'un local technique en salle de réunion, à la création d'un escalier extérieur pour accéder à la nouvelle salle située à l'étage, mise en place grâce au volume dégagé par la surélévation du mur sud-ouest. Après étude attentive des plans et documents de chantier nous ne trouvons pas de correspondance entre les travaux portés à l'avenant, le permis initial et le permis modificatif n°1. Il n'y a eu aucune demande auprès des Services de l'Urbanisme concernant le changement de destination du local technique en salle de réunion, pas plus que pour la création d'un escalier extérieur donnant accès à la salle fantôme destinée à recevoir du public. Cette salle est, en outre, illégale car aucune autorisation de la Commission d'Arrondissement de Largentière sur les risques d'incendie et de panique dans les ERP (Etablissements Recevant du Public) n'a été obtenue. Les travaux allaient être réalisés en toute illégalité.
- 15/06/2020 : M. le Maire et ses adjoints, mis face à cet imbroglio, décident de suspendre les travaux. Ils sont suspendus le temps de présenter un permis de construire modificatif n°2 tenant compte de l'ensemble des modifications non validées.
- 10/07/2020 : permis de construire n°2 déposé
- 09/12/2020 : permis modificatif n°2 refusé en raison de 3 points.

1) La porte donnant accès à la salle fantôme obstrue une partie de l'escalier lors de son ouverture.

2) La superficie de la salle fantôme (classée ERP+1) permet de recevoir 57 personnes. Deux dégagements sont donc nécessaires (art. L-13 du règlement de sécurité contre l'incendie).

3) Avec les 57 personnes supplémentaires de la salle fantôme, la salle intergénérationnelle passe en catégorie supérieure. Il faut donc revoir la notice de sécurité car elle n'est plus en rapport avec le projet initial.

- Le délai d'instruction du permis modificatif n°2 a été très long (10/07 au 09/12). La commission d'arrondissement de Largentière était tout simplement dans l'impossibilité d'instruire ce dossier car elle n'avait jamais eu en sa possession les documents pour instruire le permis modificatif n° 1.

Le chantier est donc mis en pause afin de trouver des solutions techniques, juridiques mais aussi financières.

- Côté financier, le projet devait être en partie financé par la vente d'un local communal (traiteur) à hauteur de 300 000 €. Or, la vente n'a pas été réalisée. En outre, l'avenant de 134 019,45 € HT cité plus haut s'ajoute à la somme initiale.

Afin de pouvoir remettre ce chantier sur de bons rails plusieurs réunions eurent lieu avec les autorités administratives et décisionnelles au cours de l'été et de l'automne 2020 : Sous-Préfet, ABF, SDEA. Ces rencontres sur le terrain nous ont permis de découvrir un nouveau problème : le mur sud-ouest du local sanitaire se trouvait implanté à ses extrémités à une distance de 1,88 m et 2,90 m de la propriété voisine. Or, l'article R.111-17 du code de l'urbanisme impose une distance de 0 ou 3 m minimum. Cette régularisation fera l'objet du permis modificatif n°3.

- 28/12/2020 : dépose du permis modificatif n°3.
- 03/03/2021 : permis modificatif n°3 accordé.

Cette régularisation s'est traduite par la construction d'un mur en limite de propriété sur lequel vient prendre appui la toiture du local sanitaire (avec une

pente inversée par rapport au projet initial). Il faut ici bien prendre en considération le tènement (ensemble de plusieurs parcelles de la même propriété) en matière d'urbanisme et non la limite de la parcelle sur laquelle est réalisée la construction. L'inversion de pente de toiture permet dans un premier temps de limiter la hauteur du mur en contact avec la propriété voisine à 4,25 m au lieu des 8,42 m prévus, de supprimer la salle à l'étage ainsi que la montée d'escalier prévue pour y accéder et réaliser une moins-value.

- L'année 2021 se poursuit sans grandes avancées au niveau du gros œuvre ; l'entreprise ayant, en effet, programmé d'autres travaux.
- 2022 : Le gros œuvre est terminé et les finitions peuvent commencer malgré toutes les difficultés que rencontre le maître d'œuvre à coordonner les différents artisans.

L'espoir de terminer enfin ce chantier s'évanouit très vite une première fois le 09/11/2022. En effet, à la première pluie sérieuse (32 mm), plusieurs fuites de la toiture sont décelées traversant laine de verre (30 cm) et plaques de plâtre. Les dégâts sont constatés par un huissier, l'entreprise responsable de la toiture intervient pour poser des cordons de silicone sur les joints de recouvrement de plaques.

- 15/12/2022 : Nouvelle pluie et nouvelles fuites. Nouveau constat d'huissier. Les travaux sont à nouveau interrompus, les techniciens d'Eternit (fabricant de plaques sous tuiles) sont convoqués. Ils nous assurent que :

1) le problème est normal car les plaques sous tuiles ont besoin d'être mouillées pour faire disparaître leur porosité en « carbonant » les liants qui les constituent.

2) suite aux travaux réalisés et à la non ventilation de l'espace toiture/plafond il y a un fort risque de condensation sous les plaques. Treize trappes d'aération sur la façade ouest sont posées.

Depuis cette date il n'y a pas eu de pluies significatives, nous ne savons donc pas si les problèmes sont résolus...

- A ce jour le gros œuvre est terminé, restent quelques travaux électriques, la pose des menuiseries intérieures et extérieures et l'aménagement des abords. Espérons que l'inauguration puisse avoir lieu en 2023 !



Financement

Actuellement le coût de la rénovation du foyer s'élève à 848 403,14 € TTC.

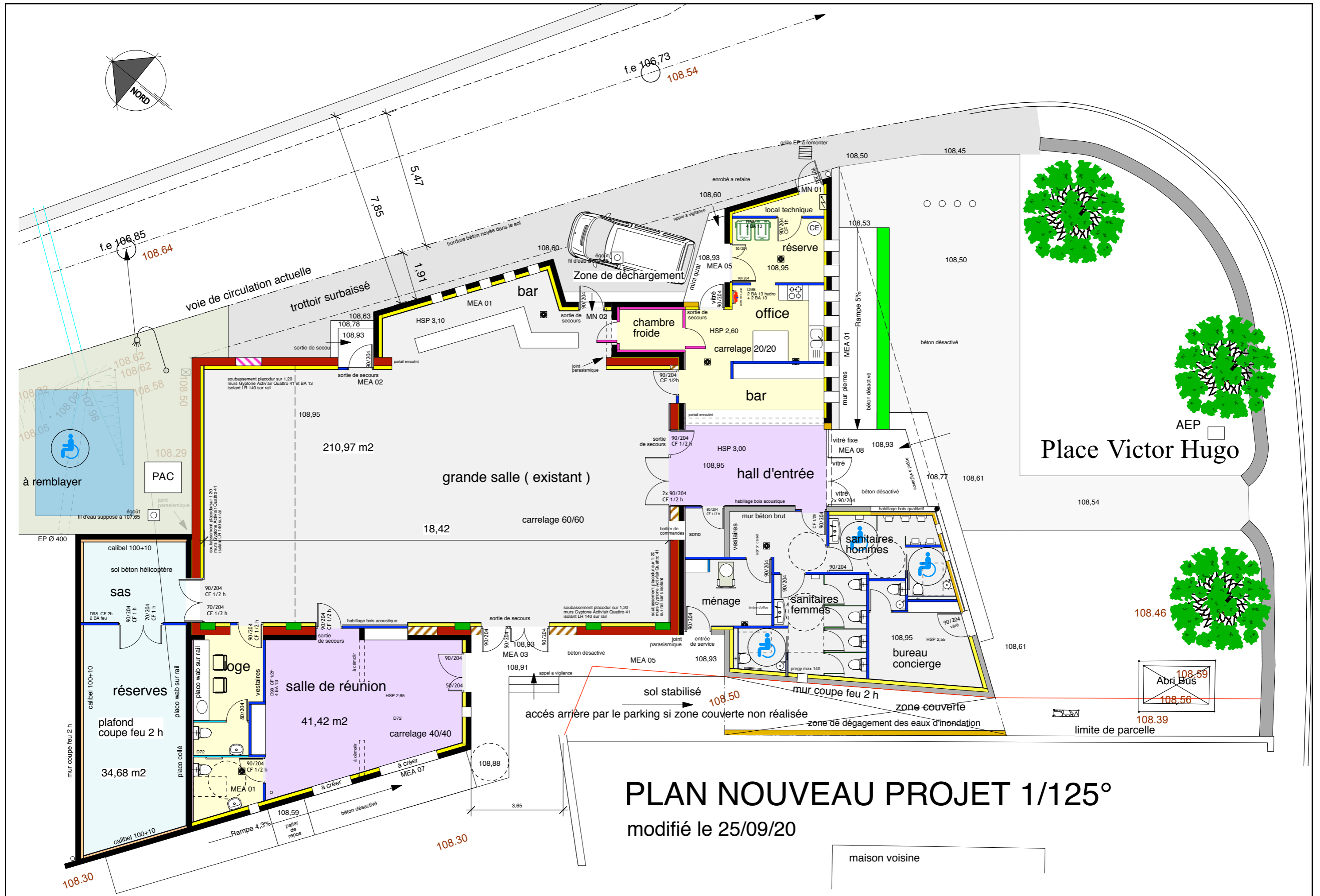
Nous avons souscrit un emprunt de 500 000 € sur 25 ans.

Le montant des diverses subventions perçues ou notifiées s'élève à 467 525 €.

A cela s'ajoute la FCTVA (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) que nous récupérerons mais n'est pas comprise dans ce plan de financement.

A la fin de l'année 2022 nous avons réglé pour 594 785,05 € HT de travaux.





PLAN NOUVEAU PROJET 1/125°
 modifié le 25/09/20



École

Une année à l'école du village

Cette année, ce sont 105 élèves qui ont usé les bancs des 4 classes du RPI du Chassezac St Alban-Auriolles - Chandolas, accompagnés par une équipe pédagogique inchangée depuis 3 années scolaires: M. Veyrenc et son ATSEM, Mme Delattre, en maternelle, Mme Teyssier et son ATSEM, Mme Subercaze, en GS/CP, Mme Laffont en CE1/CE2 et Mme Binard-Ribault en CE2/CM1/CM2. Mme Poinot, AESH, ayant pris sa retraite en décembre, ce sont 2 nouvelles AESH qui ont été accueillies sur l'école pour accompagner les élèves en situation de handicap: Mme Crouzet et Mme Pouget. Enfin, M. Lavalette enseigne à mi-temps dans les classes de GS/CP et CE1/CE2.

Comme chaque année, de beaux et nombreux projets ont vu le jour, à commencer par le partenariat avec la bibliothèque municipale. Quel plaisir pour les enfants de s'y rendre chaque semaine pour écouter des histoires lues par Mme Kapler et les bénévoles. Au détour des rayonnages de livres, les enfants ont notamment pu rencontrer une illustratrice, Rebecca Galera, avec qui ils ont partagé un atelier d'illustration.

Dans les incontournables de l'année scolaire, il y a, bien évidemment, le cycle natation à la piscine de Lablachère. 9 séances aquatiques pour lesquelles chacun a pu progresser à son rythme.

Chaque classe a également développé des projets spécifiques aux capacités des élèves, en lien avec les programmes nationaux.

Ainsi, dans les classes des TPS/PS/MS et GS/CP, les enfants ont travaillé, en particulier, sur les équilibres et les déséquilibres. Cette thématique a fait l'objet de nombreuses séances de motricité, pour lesquelles la cour des maternelles s'est transformée chaque semaine: slacklines, prises d'escalade sur les platanes, grimpe du mur d'enceinte, parcours moteur à travers les structures de jeux... Pour se confronter à la réalité de la nature et développer les capacités motrices de tous, les enfants se sont rendus à 2 reprises (en octobre et en mai) sur la presqu'île de Casteljau à l'assaut des blocs rocheux. Cette thématique nous a également conduit vers une exploitation en arts plastiques au travers d'une exposition de productions plastiques au Mas Daudet en avril.

Puis, quand les beaux jours sont arrivés, les petits, habitués à marcher chaque semaine, ont randonnée sur les sentiers de St Alban-Auriolles, accompagnés de l'association « Au chevet de dolmens » afin de découvrir le patrimoine de notre village.

Chez les CE et CM, c'est le cirque qui a été le fil conducteur de l'année scolaire. En effet, les 51 enfants ont vécu l'expérience inoubliable dans un parcours scolaire de partir en classe découverte pendant une semaine. C'est donc en mars que chacun a fait sa valise, direction Meyras, pour découvrir le monde du cirque: apprendre à jongler, à faire des équilibres, à se hisser sur un trapèze, mais aussi à réaliser des décors et vivre au rythme d'une troupe de circassiens.

Quelques chagrins, mais surtout beaucoup de joie et de beaux souvenirs à l'issue de cette semaine.

Les plus grands se sont aussi engagés dans un projet porté par la Communauté de communes et Musique & Handicap. Avec l'aide de 2 artistes, Samuel Taussat et Benjamin Abou, ils ont illustré un conte musical que les résidents du foyer de vie des Myosotis avaient créé. Ce projet s'est achevé par un temps de restitution et d'échanges entre élèves, résidents, artistes et enseignants.

D'autres événements ont permis aux 4 classes de se retrouver autour d'un moment festif à l'image de la matinée de Noël et du passage du tant attendu Père Noël, mais aussi le défilé du Carnaval pour lequel le centre du village s'est « embrasé » au rythme des tambours et des folles farandoles et aux couleurs des caramentrans et des costumes les plus loufoques et improbables.

L'année scolaire ne peut se clore sans une kermesse. Elle a eu lieu dans les jardins du Mas Daudet le 23 juin. C'est tout naturellement que les enseignants ont monté un spectacle sur le thème du cirque. Les enfants ont fait renaître « La Piste aux Étoiles », comme à ses grandes heures. Ainsi, clowns, dresseurs, magiciens, acrobates, montreurs d'ours, équilibristes, jongleurs, dompteurs et funambules ont été ravis de vous enchanter lors de cette belle soirée.

Encore une année très studieuse, agrémentée par tous ces beaux projets, riche en apprentissages et découvertes, qui permet à chacun de s'épanouir et de bien grandir à l'école de St Alban-Auriolles.



Virginie Teyssier
Directrice de l'école





Bibliothèque

Nous sommes heureux de présenter les activités de la bibliothèque municipale qui ont eu lieu durant l'année 2022 et qui se sont poursuivies en 2023. La bibliothèque municipale a organisé des rencontres littéraires, des animations lors des festivités, et des ateliers « parents enfants » au rythme des saisons et basés sur la gratuité: deux ateliers créatifs « Halloween » et un atelier de comptines en anglais en novembre, l'atelier de Noël en décembre, l'atelier « Livre blanc » et l'atelier « Découvrir en s'amusant » sur Gérard Lattier en février, et enfin l'atelier « C'est le printemps » en avril. Lors de ces ateliers nous avons eu le plaisir de partager avec les participants de beaux moments de créativité!

Concernant les animations lors des festivités, la bibliothèque municipale a participé à la foire de l'automne en octobre 2022 et à la foire du printemps en avril 2023 en proposant des lec-

tures offertes, une lecture de Kamishibais (théâtre de papier japonais) et des ateliers créatifs.

Ces journées d'animations en extérieur, ont permis à la bibliothèque municipale d'aller à votre rencontre et de partager des moments créatifs et culturels.

Nous avons également organisé deux rencontres avec dix auteurs ardéchois en novembre 2022 et une rencontre autour de l'œuvre de Diane Peylin en mars 2023 dont le dernier livre, Le bal, est paru aux éditions Héloïse D'Ormesson en 2021.

La bibliothèque municipale propose un Tea-Time, les premiers et troisièmes mercredis du mois: c'est un temps de rencontre en anglais ouvert à tous, autour de la culture anglaise. Débutants bienvenus!

Chaque semaine, la bibliothèque municipale accueille en alternance, les élèves de l'école Alphonse Daudet de la mater-

nelle au CM2 en proposant des emprunts de livres, des lectures offertes, des lectures de Kamishibais et des ateliers pédagogiques autour du livre, de la lecture et de l'écriture.

En mai 2023, La bibliothèque municipale a participé au parcours créatif et culturel associant les élèves de l'école Alphonse Daudet et les résidents du foyer de vie Les Myosotis de Ruoms. Ce cycle d'ateliers autour du conte théâtral et musical: « Mais qui a éteint la lumière? » animé par Samuel Taussat, Benjamin Abou Baptiste Dupré et la bibliothèque, a associé créations artistiques et lectures sur le thème de la différence. Un carnet de voyage retraçant cette aventure artistique et humaine a été réalisé. Il est accessible à la bibliothèque, tout comme les productions réalisées dans ce cadre qui ont été exposées tout le mois de juin.

La bibliothèque municipale a invité Rebecca Galera, illustra-

trice, pour une journée d'intervention et d'ateliers auprès des élèves de l'école Alphonse Daudet de la GS au CM2. Les enfants ont réalisé de magnifiques œuvres sur le thème du cirque! Ces œuvres ont été exposées du 3 juin au 29 juin à la bibliothèque municipale, accessible aux horaires d'ouvertures.

Le 22 juin, la bibliothèque organise un parcours poésie « pierres-mots » au Mas Daudet auprès des élèves de l'école Alphonse Daudet. Une centaine de magnifiques galets réalisés par Martine Pollin, bénévole pour la bibliothèque municipale, et décorés à partir de poèmes choisis sur le thème du cirque, seront à disposition des enfants pour écrire de magnifiques poèmes!

Ouverte aux projets et collaborations, la bibliothèque municipale vous propose quelques idées:

La bibliothèque municipale souhaiterait proposer des rencontres multiculturelles auprès des élèves de l'école Alphonse Daudet: au programme, une lecture dans une autre langue que le français et éventuellement une comptine traditionnelle. Nous serions heureux que des adultes viennent à la bibliothèque bénévolement le mardi après-midi pour partager auprès des enfants leur culture!

La bibliothèque souhaiterait également créer un club lecture une fois par mois pour partager autour des livres que nous aimons! Ouvert aux petits et grands!

La bibliothèque municipale est composée d'une équipe de bénévoles très active qui apporte un soutien inestimable à la vie de ce lieu de rencontre et de culture. Merci à elles pour tout ce qu'elles font dans le seul but de partager et soutenir la culture.

Infos pratiques

Vous êtes bienvenus pour découvrir nos nouveautés et le fonds documentaire aux horaires d'ouverture:

- ▶ Lundi et mardi de 16h45 à 18h
- ▶ Mercredi: 15h à 17h
- ▶ Samedi de 10h à 12h



La bibliothèque municipale est gratuite pour les résidents de Saint-Alban-Auriolles et gratuite pour les non-résidents avec dépôt à la mairie d'un chèque de caution non encaissé de 45€.



Marché hebdomadaire

Dès l'arrivée du printemps, le marché de Saint-Alban-Auriolles renaît sur la place Aristide Briand devant la mairie, le lundi de 8h à 12h.

Vous pourrez retrouver vos commerçants et produits préférés: fruits, légumes, viandes, charcuteries, fromages, olives, poulets rôtis, vêtements, objets en bambou faits main, bijoux et pleins de nouveautés à découvrir: pâtisseries, crème de marron artisanale, cosmétiques au lait d'ânesse, objets en bois, livres, bières artisanales, food truck...

Pour toutes informations supplémentaires ou demandes d'emplacement, veuillez contacter le secrétariat de mairie.





Musée du Mas Daudet

Le mas de la Vignasse domine depuis le XVII^{ème} siècle les vallées du Chassezac, de la Beaume et de l'Ardèche. Durant trois siècles, la famille Reynaud va développer cette ferme. Éleveurs de vers à soie, ils vont se muer en redoutables négociants du précieux tissu.

Touchés de plein fouet par la crise du ver à soie à la fin du XIX^{ème} siècle, les Reynaud de la Vignasse s'éteignent à l'aube des années 1930. La bâtisse tombe en ruine et son secret manque de sombrer dans l'oubli. Un des membres de cette famille n'est autre qu'un des écrivains les plus renommés de son époque : Alphonse Daudet (1840-1897).

Par bonheur, la maison est rachetée en 1937 par un érudit d'origine ardéchoise, Roger Ferlet (1903-1983). Il n'aura de cesse de restaurer cette ferme et de mettre en avant une collection unique d'objets agricoles et de pièces consacrées à l'auteur des "Lettres de mon moulin".

Depuis 1954, Le Mas Daudet permet aux visiteurs de découvrir dans une même visite, la vie de nos ancêtres, un élevage de vers à soie vivants et une exposition complète sur un des « géants » de la littérature du XIX^{ème} siècle.

Mais le Mas Daudet, c'est aussi un grand parc arboré de plus de 5 hectares, des jeux pour enfants, une aire de pique-nique, un bar-snack et une boutique labellisée "Goûtez l'Ardèche".

La crise Covid a fortement impacté la fréquentation de notre musée qui donnait déjà des signes de faiblesse depuis 2019. En 2018, il y a eu 14 004 visiteurs puis 12 406 en 2019. L'année 2020 a connu une baisse vertigineuse avec seulement 6 177 visiteurs. En 2021, la fréquentation s'est améliorée avec 8 164 visiteurs pour atteindre 8 768 en 2022.

Informations générales

Horaires d'ouverture du Mas Daudet pour 2023



Avril, mai, juin, septembre, octobre et novembre: du lundi au vendredi de 10h30 à 17h30 (visites guidées le mardi et le jeudi à 14h00) et le dimanche de 14h00 à 17h30. Fermeture le samedi.

Juillet et août: du lundi au vendredi de 10h30 à 18h30 (visites guidées à 11h00 et 16h00) et le dimanche de 14h00 à 18h30. Fermeture le samedi.



Tarifs
6,50 € pour les adultes,
4,50 € pour les enfants,
gratuit pour les moins de 5 ans,
Majoration d'1,50 € pour les
visites guidées.

Adresse
Le Mas Daudet
710 Chemin de la Vignasse,
07120 Saint-Alban-Auriolles
Tél.: 04 75 39 65 07
Mail: musee.daudet@wanadoo.fr



Le Jardin partagé au Mas Daudet

Le collectif des jardiniers du Mas Daudet vous invite à les rejoindre afin de valoriser le magnifique potager et la serre du Mas Daudet (Musée).

Toutes les bonnes volontés sont attendues dans la bonne humeur et le partage... Ensemble nous apprenons à jardiner et partageons la récolte.

Que vous soyez expert ou néophyte, rejoignez-nous:

Pour plus d'infos : 06 67 33 82 92



Expositions 2023

du 9 mai au 18 juin: exposition de peintures d'Evelyne Lanno.



du 20 juin au 31 juillet: exposition de peintures sur soie proposée par l'association « Détente et création ».

du 1^{er} août au 17 septembre: « le temps des olives » exposition proposée par l'association « Vivre à Labeaume ».

du 19 septembre au 5 novembre: « Cochon dans tous ses états » exposition de Bodoni prêtée par la Bibliothèque Départementale de l'Ardèche (BDP 07).

Théâtre au Musée

Du 8 au 15 août 2023.



Colis des aînés

Dans le contexte de confinement sanitaire et de l'absence de salle des fêtes, le traditionnel repas de fin d'année organisé pour les aînés n'était pas envisageable.

Cette décision a été prise à regret par la municipalité. Pour beaucoup ce repas est l'occasion de maintenir un lien social en partageant un moment chaleureux.

Toutefois pour « adoucir » cette décision, nous avons souhaité offrir un « colis gourmand » à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus. Les colis ont été portés à domicile par les conseillers municipaux aidés de bénévoles. Cette année, chaque aîné a également pu profiter d'une jolie carte de vœux préparée par les enfants de l'école lors d'ateliers créatifs organisés à la garderie.

Pour 2023, souhaitons que le traditionnel repas puisse être organisé dans la nouvelle salle des fêtes.



Nettoyage de la nature

La commission environnement et patrimoine organise des journées de nettoyage de la nature (deux par an, une au printemps et l'autre à l'automne). Malheureusement, les récoltes sont toujours bonnes !

Les dates de ces journées sont diffusées sur le panneau lumineux de la mairie et par mail dans la newsletter communale.



Les commémorations

► 2020 : Armistice du 11 novembre 1918, Hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie le 5 décembre.



► 2021 : Commémoration de la victoire du 8 mai 1945, Armistice du 11 novembre 1918.



► 2022 : Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme le 11 mars, Commémoration de la victoire du 8 mai 1945 et Armistice du 11 novembre 1918.



PROJET 2023

Atelier relais = Un pôle multifonctionnel !

Depuis le début de la nouvelle mandature, nous avons mis à disposition gratuitement aux associations de notre commune un espace de 120 m² afin de redynamiser la vie associative en souffrance de salle depuis 2019 et la démolition du Foyer Rural. L'occupation de cette salle n'est que transitoire, en attendant la fin de l'aménagement de la nouvelle salle des fêtes.

Ce lieu, appelé administrativement « Atelier Relais » situé au 415 avenue Pasteur, est bien connu de nos administrés puisqu'il y abritait le restaurant-traiteur "Lou Camillou" tenu par Philippe Abrinès entre 2001 et 2018.

Après sa désaffectation, ce bâtiment communal devait être vendu pour un projet de cabinet de kinésithérapeutes mené par la SCI THIBER. La vente était conditionnée à l'obtention du permis de construire. Or, le permis de construire a été refusé le 8 avril 2020.

S'est alors posée la question du devenir de ce vaste bâtiment de plus de 400 m².

La nouvelle équipe municipale avait deux points à solutionner : un local loué aux kinés trop exigü, peu pratique, et une bibliothèque municipale peu visible, inaccessible pour les personnes à mobilité réduite.

En outre, suite à une rencontre avec l'association « BB Bulle » de Vallon-Pont-d'Arc, une opportunité de créer une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) est née. Ce projet est soutenu par la CAF du fait du manque de places pour la petite enfance sur notre territoire.

L'ensemble de ces éléments nous a conduit à réfléchir à un projet global. Ce bâtiment va donc accueillir une MAM pour 4 assistantes maternelles, soit la possibilité de recevoir 16 enfants en bas âge, un cabinet de kinésithérapeutes et la bibliothèque municipale. Cette dernière occupera la salle vitrée actuellement mise à disposition des associations.

Le permis de construire a été déposé en juin dernier.



Sécurité incendie

Afin d'assurer une meilleure sécurité des biens et des personnes face aux incendies de forêts récurrents sur notre territoire, il y a un projet d'installation de deux citernes en bois de 120 m³ chacune à l'orée des bois.

Le carrierou

Lors de la commission Aménagement du Territoire du 28 avril dernier, il a été décidé de réhabiliter le Carrierou par un pavage en galets coupés.

Des devis sont en cours de réalisation.

Les travaux devraient donc être programmés prochainement.

Projet de rénovation des jardins clos du bas du village et création de jardins familiaux

La partie basse du village, entre la calade de la Rouisserie et La Vialle, comprend de nombreux jardins clos. Dans une démarche de valorisation du patrimoine bâti de la commune des conventions avec plusieurs propriétaires de jardins non utilisés sont en cours de signature afin de les nettoyer et de les restaurer. Une fois cette opération réalisée, cette fois dans une démarche sociale et de développement durable, nous allons les mettre à disposition de la population de notre village pour la création de jardins familiaux. Ceux d'entre vous qui pourraient être intéressés sont invités à se signaler en mairie.

Valoriser le patrimoine de Saint-Alban-Auriolles : Création d'un circuit de découverte et dépollution

Depuis quelques semaines, nous travaillons sur un projet de création d'un circuit de découverte du patrimoine du village. Plusieurs itinéraires, plus ou moins longs, pédestres ou à vélo, sont envisagés. Ils permettront de découvrir ou redécouvrir un certain nombre de bâtiments, édifices religieux, croix, patrimoines industriels...

Parmi ces pépites, un ancien moulin du Moyen-âge.

Le 21 mai 2023 dernier, ses abords ont été nettoyés par un vingtaine de personnes bénévoles lors d'une matinée « Nettoyage de la nature » organisée par la commune. Plus de 6 m³ de déchets ont pu être récoltés.



Réhabilitation d'une partie des caves du mas Daudet

Avec l'objectif de faire un espace dédié aux expositions dans une partie des caves du Mas Daudet, nous lançons, pour la rentrée 2023, un chantier participatif pour nettoyer, retirer les vieux enduits, reprendre les joints des pierres. Des travaux d'aménagement électrique, adaptés aux expositions seront réalisés par un professionnel.

Pour réaliser ce projet, tous les bénévoles seront les bienvenus. Les participants devront avoir une assurance responsabilité civile (en cas de blessure sur un tiers) et éventuellement une assurance pour couvrir leurs propres risques.

Un rendez-vous de présentation du projet a eu lieu le 16 juin 2023 dans le parc du musée.

Pour la gestion du lieu, un collectif des "Amis du musée et des Arts" va être créé. Si vous souhaitez en faire partie, inscrivez-vous en mairie.

LES ASSOCIATIONS DU VILLAGE

La vie associative de notre village est riche et variée avec pas moins de quatorze associations.

Retrouvez leurs actualités dans le journal **LO CAMPANE** qui sort début juillet.

N'hésitez pas à partager vos actualités avec nous en mairie, nous pourrions les relayer par la newsletter, le site internet et la page Facebook, pour encore plus de visibilité et une communauté florissante.

Paroisse St Martin du Sampzon

Curé: père Claude BOURG (07 89 84 96 74 - claud.bourg@yahoo.fr)

Secrétariat: Maison Paroissiale, 1 place du général de Gaulle, 07120 Ruoms

Tél.: 04 75 39 79 70 - www.stmartindusampzon.com

Permanences les premiers samedis du mois pour les demandes de baptême, et les vendredis à partir du deuxième vendredi du mois pour un accueil plus général.

Diacre permanent: Bernard COMPAGNON - 335, rue du Château - 07120 St-Alban-Auriolles - Tél. 04 75 93 95 27 - email.compagnon.bernard07@orange.fr

Le village de St Alban-Auriolles fait partie de la paroisse St Martin du Sampzon. Un certain nombre de personnes du village sont actifs au niveau de la paroisse, notamment:

pour tenir des permanences hebdomadaires à la maison paroissiale, visiter des malades, assurer la préparation des célébrations liturgiques, préparer et célébrer des baptêmes et mariages avec les familles, assurer l'accompagnement de familles en deuil notamment lors de la préparation et la célébration des obsèques.

Au sein de la paroisse, il existe une antenne du Secours Catholique basée à Ruoms, en lien avec la Banque Alimentaire et l'équipe CCFD-Terre Solidaire du secteur du BAS-VIVARAIS.

Archéosite Randa Ardesca

1800 route de Chandolas Le Ranc Davaine 07120 ST-ALBAN-AURIOLLES

Tél.: +33 (0) 6 40 210 214

Courriel: archeosite07@gmail.com

Franchissez les frontières du temps et voyagez à l'époque des Celtes...

Unique dans le Sud-Est, un village gaulois se construit sous vos yeux, au fil des ans...

Nouveauté 2023: « les mercredis gaulois » en juin et en septembre. Visite guidée à 14h00 suivie d'un atelier participatif (pour adultes et enfants à partir de 7 ans). Possibilité de visites libres de 14h00 à 17h00.

Ouverture estivale: du lundi au vendredi, en juillet et août. Visites guidées à 10h00 et 10h30. Visites libres de 15h00 à 18h00. Nocturnes les mardis et jeudis, de 21h00 à 22h00 (sur réservation uniquement).



ASA d'irrigation de la plaine et des coteaux

Association syndicale autorisée d'irrigation de la Plaine et des Côteaux de Saint-Alban-Auriolles

145 Rue du Chazal à Saint Alban-Auriolles

Tél.: 06 78 90 07 84

Courriel: asadelaplaine07@gmail.com

L'ASA, des bénévoles pour gérer l'eau d'irrigation.

La première association fut créée en novembre 1961. L'installation des appareils de pompage a eu lieu en 1964 à la confluence de l'Ardèche et du Chassezac. A l'origine, l'irrigation, destinée essentiellement aux professionnels et installée à leur initiative, a connu un fort développement des réseaux particuliers à partir des années 1990 dû au déclin de l'activité arboricole et à une augmentation notable de la population sur le territoire.

Le conseil syndical est composé de 15 personnes, professionnels ou simples particuliers, tous bénévoles.

L'association reconnue d'utilité publique gère et entretient à frais communs des ouvrages d'intérêt collectif et public pour la distribution d'eau d'irrigation. Les agriculteurs et le fontainier assurent l'entretien, le contrôle du réseau agricole et de la station de pompage. L'usage de l'eau doit être exclusivement réservé à l'arrosage, à la lutte antigel et autres usages agricoles et professionnels. Ce sont des eaux brutes n'ayant subi aucun traitement, aucune décantation ou filtration préalable. Elles ne sont donc pas potables.

En cas d'application d'arrêtés sécheresse, les particuliers et les campings doivent appliquer les arrêtés préfectoraux. Seuls les agriculteurs ont un régime spécial défini par la Chambre d'agriculture: Comme il n'y a qu'un réseau, nous appelons au CIVISME de chacun pour respecter les consignes.

L'association assure la gestion du réseau sur une superficie d'environ 250 hectares, répartis sur 8 secteurs: Bizac, Champelplot, Authijol, Rochas, La Barnerie, le Village, Le Mas et Le Pont. Chaque secteur aurait besoin d'un ou deux bénévoles référents, simplement pour permettre une surveillance du réseau et alerter en cas de problème.

Blue night country

Gilles Rege - Tél.: 06 19 72 50 37 - Courriel: bluenightcountry@gmail.com

Association de danse en ligne Country, Celtique et en couples

Les cours ont lieu tous les mercredis soir à partir de 19h30 à la salle intergénérationnelle (Hors congés scolaires). Tous niveaux: Débutant, novice, confirmé.

Animations à venir:

► Dimanche 18 juin - Journée country aux Salelles à côté de la Mairie à partir de 10h30 / Démonstrations et initiations tout au long de la journée.

► Vendredi 14 juillet - Démonstration et initiation à Banne - à partir de 19h30 sur la place du village.



ACCA (Chasse)

Édouard Chalvet (secrétaire)
Tél. : 06 08 70 62 32
Mail : accastalb07120@free.fr

L'Association de Chasse Agréée (ACCA) a été créée en 1974 selon les statuts proposés par la loi Verdeille de 1964. Cette loi visait à donner un territoire de chasse populaire à faible coût au plus grand nombre. Elle créait des structures aptes à gérer la chasse dans les communes.

La chasse est une activité très réglementée. Elle regroupe les droits de chasse issus du droit de propriété sous l'autorité de la Fédération. C'est à l'ACCA que sont déléguées la détention des droits de chasse, la gestion des territoires et la régulation du grand gibier auteur de dégâts aux cultures et de nombreux accidents de la route et si cela s'avère nécessaire l'appel aux lieutenants de louveterie qui agissent sous l'autorité du Préfet.

Elle gère également l'encadrement des chasseurs, l'emplacement des réserves, actuellement 127 ha répartis entre Le Bois de Lablachère et La Vernasse à Auriolles, la pose de miradors qui permettent d'ouvrir le champ visuel et d'effectuer des tirs fichants en toute sécurité, la gestion centralisée des déchets de venaison en coordination avec nos collègues de Grospièrres.

Les membres sont très actifs et ré-ouvrent des chemins et sentiers dans les bois. Ils gèrent et entretiennent le local chasse et préparent la venaison. Quatre chasseurs bénévoles sont également "piégeurs agréés" par la Préfecture.

L'association est gérée par un conseil de 9 membres dont 2 agriculteurs non chasseurs et élus pour 3 ans. Elle accompagne également de nombreux stages et formations en coordination avec la Fédération de l'Ardèche: sécurité en battue, chefs de battues, hygiène et venaison. Depuis de nombreuses années, une entente véritable de gestion des battues aux grands gibiers s'opère avec l'ACCA de Labeaume. Nous profitons de l'occasion pour les remercier.



Chemins Faisant

Jean-Marc Recorbet,
Tél. : 06 43 84 32 55
Courriel : chemins.faisant.07120@gmail.com

Création et entretien des chemins de randonnée sur la commune.
Nettoyage du parc du Mas Daudet.

Interventions de février à juin et de mi-septembre à fin novembre, le vendredi matin en saison chaude et le vendredi après midi en période plus fraîche. Matériel fourni par l'association.

Au Chevet des Dolmens

Devanciard Gilles
Tél. : 06 08 89 57 98
christine.devanciard@gmail.com

Club rencontre

Odette Ceccaldi
Tél. : 09 71 21 17 40
ceccaldi.morino@orange.fr

Sud Ardèche tout terrain

Théo Bardon
Tél. : 06 49 19 07 40
Mail : sudardechett@gmail.com

Les enfants d'abord

Hélène Marchal
06 74 58 44 60
lesenfantsdabord07@gmail.com

L'objectif de l'association est d'organiser ou de participer à des moments festifs (marché de Noël, baby-troc, carnaval, kermesse, loto...). L'argent récolté au cours de ces événements permet de financer les sorties dont les enfants bénéficient toute l'année. L'association peut également financer des achats de matériel à la demande des enseignants.



L'Atelier de verre

Patrick Philippeau
Tél. : 06 83 17 44 56
Mail : latelierdeverre@gmail.com

Le but de L'Atelier de Verre, association Loi de 1901 et créée en 1978, est de développer, promouvoir et apprendre la verrerie d'art.

Lo campané

Catherine Pinon
c.pinon4407@gmail.com

ADYA

Christelle Marbach Wurms
Tél. : 06 07 57 65 52
christelle.wurms@oumpahpah.fr

Cours de yoga 3 fois par semaine à la salle intergénérationnelle ou dans les jardins du Mas Daudet (dès que le temps le permet) animés par Mallauray et Christelle. Ateliers à thèmes animés par les trois profs d'ADYA. Cours en présentiel (Visio gratuite pour les adhérents).

Cours: mardi matin, mardi soir, jeudi matin. Ateliers le samedi.



Pétanque Saint Albanaise

Billon Sylvain
Tél. : 06 13 59 70 12
Courriel : billon.smvtc@sfr.fr

L'équipe vétérans de Saint-Alban-Auriolles championne d'Ardèche 2022



Avec 57 licenciés, l'association est très active. En 2023, ce n'est pas moins de 11 rencontres inscrites au calendrier départemental de la fédération française de pétanque et jeu provençal qui ont été programmées ainsi que les sélections au championnat d'Ardèche de pétanque tête à tête et doublette réunissant plus de 350 compétiteurs. Notre club est également co-organisateur de l'International de pétanque de Ruoms qui se déroule en septembre.

En 2022, notre équipe de vétérans a été sacrée championne d'Ardèche de division 2 avec accès à la première division. Une équipe tripléte promotion du club a remporté le championnat de la ligue Rhône Alpes avec qualification au championnat de France à Ax les Thermes. En 2021 c'est l'équipe féminine qui a été sacrée championne d'Ardèche.

- ▶ Parties d'entraînement au stade de la Barque les lundis, mercredis et vendredis après-midi. Possibilité d'entraînement individuel des membres chaque jour.
- ▶ Tous les mercredis soir à partir du 28 juin et jusqu'à mi-septembre, à 18h, concours ouvert à tous.
- ▶ Grand prix de pétanque de Saint-Alban-Auriolles le 8 juillet.
- ▶ Concours de pétanque (en partenariat avec le comité des fêtes) les 26 et 27 août.
- ▶ Concours interne en tête à tête, « le Maître joueur », le 20 août, qui désignera le meilleur et la meilleure licenciés du club.
- ▶ A partir de la rentrée scolaire de septembre et en lien avec la municipalité et les enseignants, organisation d'initiations à la pétanque pour les enfants de l'école primaire de Saint-Alban-Auriolles encadrés par des membres de notre association.

Détente et Création

Monique Mullot
Tél. : 06 33 47 39 37
Mail : monique.mullot@wanadoo.fr

Peinture sur soie, lin, porcelaine et tous ateliers créatifs.

Tous les mercredis à la salle intergénérationnelle de 14h à 18h.
Exposition au Musée A. Daudet du 19 juin au 31 juillet de nos différents travaux.
Vente de foulards en soie à la boutique du Mas Daudet.

Comité des fêtes de Saint Alban Auriolles

Cédric Beaumel
Tél. : 06 51 63 98 01
Mail : comfestalb@gmail.com

A l'initiative des élus de la majorité, une nouvelle association "Comité des fêtes" a été créée en 2020 pour redynamiser la vie du village.

Il s'agit d'une association Loi 1901 constituée de bénévoles de tout horizon. L'objectif est aussi que les citoyennes et citoyens de notre commune s'emparent de cette association dans le futur.

Ce comité a pour but d'organiser diverses manifestations ou d'aider les associations du village à les promouvoir avec le souci de créer des animations sociales, récréatives, culturelles ou sportives dans la vie locale.

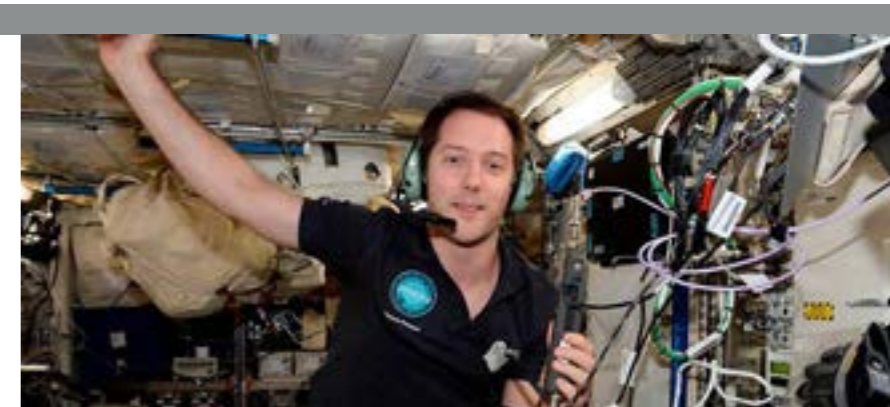
L'association est ouverte à toutes et à tous. Depuis 2020, le Comité des fêtes a organisé diverses manifestations comme le bal du 13 juillet et son repas républicain, la fête votive, la fête de l'automne, le marché de Noël, le Téléthon et d'autres encore !!!

Toujours à la recherche de bénévoles dynamiques, nous sommes ravis d'accueillir régulièrement de nouveaux membres nous apportant leurs idées et leurs envies pour Saint-Alban-Auriolles. Alors, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez venir nous aider et vous impliquer dans la vie du village.



ARA07

Renseignements : Georges Ringotte
Tél. : 06 12 51 88 15
Mail : f6dfz@free.fr
<http://ara07.r-e-f.org/index.html>



L'Association des Radioamateurs de l'Ardèche (ARA07), affiliée au Réseau des Émetteurs Français (REF) créé en 1925, regroupe les ardéchois intéressés par l'émission amateur qui permet d'établir des liaisons radio avec les radioamateurs du monde entier.

Plan canicule

Depuis 2020 et les nombreux épisodes de canicule, nous sommes attentifs à nos aînés. Nous leur mettons à disposition la salle du conseil municipal climatisée afin de passer quelque temps au frais et nous distribuons des brumisateurs.

Pour toute demande, veuillez vous adresser à l'agence postale.

Stérilisation chats errants

Depuis le début de notre mandature, nous souhaitons lutter contre les abandons et prévenir les atteintes au bien-être animal.

C'est pour ces raisons que nous avons mis en place une convention pour la stérilisation des chats errants, avec 30 millions d'amis et la SPA de La Villedieu.

Cette campagne a permis la stérilisation ou la castration d'une trentaine de chats. Il faut savoir qu'en quatre ans, un couple de chats peut donner naissance à plus de 20 000 chatons !

Les objectifs de la stérilisation sont de :

- ▶ Limiter la prolifération des maladies sexuellement transmissibles d'origines virales
- ▶ Limiter les actes de cruautés contre les chatons et les chats
- ▶ Limiter les gênes occasionnés envers les riverains
- ▶ Éviter la fourrière ou l'euthanasie pour les chatons récupérés. Les chatons de 2 à 4 mois sont amenés à la SPA, ils sont soignés et proposés à l'adoption. Au-delà de 4 mois ils seront stérilisés et relâchés au même endroit.

Pour l'année 2023, nous renouvelons cette convention pour 8 chats errants. Si vous avez identifié des chats et/ou chatons errants, nous vous invitons à contacter directement la mairie au 04 75 39 65 04.



Danger: Chiens errants

Depuis plusieurs mois, nous constatons l'augmentation du nombre de chiens errants dans le village. Nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser ces animaux divaguer sur la voie publique.

L'article L211-23 du code rural dit qu'est considéré comme en "état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse."

Quelles sont les conséquences de ces divagations ?

Un accident de circulation, une morsure sur un humain ou un animal de compagnie. Tout accident provoqué par un chien non tenu en laisse engage la responsabilité exclusive de son propriétaire. Ce dernier risque alors des sanctions pénales si les victimes portent plainte et il devra faire fonctionner son assurance responsabilité civile pour indemniser les dommages matériels et/ou corporels causés par son chien à autrui.

Une amende en cas de non-respect de l'article L211-23.

- ▶ 1^{ère} classe: montant maximal 38 €
- ▶ 2^{ème} classe si votre chien est de 1^{ère} ou de 2^{ème} catégorie: montant maximal 150 €

L'infraction peut être constatée par le Maire ou la Gendarmerie.

Des frais pour récupérer son chien :

Forfait de récupération à la fourrière (alimentation, garde, identification)

Frais de soins vétérinaires si votre animal a été retrouvé blessé ou accidenté. Le Maire peut demander le remboursement des frais occasionnés au propriétaire.

Une perte définitive de votre animal de compagnie :

A l'issue des 8 jours ouvrables de recherche de propriétaire, la fourrière considère l'animal comme abandonné. Il peut être gardé par celle-ci ou donné à un refuge (dans le cas d'un avis favorable par un vétérinaire) pour lui trouver un foyer adapté.

Si l'avis du vétérinaire est défavorable, car l'animal est malade ou trop agressif, il sera euthanasié.

Nous avons constaté plusieurs incidents depuis quelques mois. Certains chiens errants entrent dans des propriétés privées et tuent d'autres animaux de compagnie (chats, lapins...). Pour faire face à cela, nous vous prions de prendre conscience du danger que peuvent représenter des chiens divagants, notamment près des écoles, des routes, des commerces ou des habitations.

Si vous constatez un chien divagant merci de contacter la mairie au 04 75 39 65 04 et de prendre une photo de l'animal.



Sensibilisation aux agressions canines pendant la distribution du courrier

Propriétaire de chiens: Votre facteur est précieux, protégez-le !

En 2021, 165 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne-Rhône-Alpes.

La gravité de ces agressions s'est traduite par 709 jours d'arrêts de travail. Tout propriétaire de chien est donc concerné par ce risque qui engage sa responsabilité pénale.

Pour permettre la distribution de votre courrier tout en protégeant votre facteur, la Direction Exécutive Auvergne Rhône Alpes de la Poste vous remercie de vérifier que :

- ▶ Votre boîte aux lettres est positionnée et accessible depuis l'extérieur de votre propriété (sans que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou à travers un grillage)
- ▶ Votre sonnette fonctionne et soit installée à l'extérieur de la propriété
- ▶ D'apposer (sur la base du volontariat) un sticker fourni par la Poste informant le facteur ou son remplaçant de la présence d'un chien.

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur.

Ambroisie

Nous faisons face à un ennemi commun qui menace notre santé et notre bien-être: l'ambroisie. Cette plante envahissante et allergène se propage rapidement, provoquant des réactions allergiques graves chez de nombreuses personnes. Afin de contrer cette menace, nous avons besoin de votre aide.

Nous vous appelons aujourd'hui à participer activement à l'arrachage de l'ambroisie. Ensemble, nous pouvons agir pour protéger notre communauté et préserver notre qualité de vie. Voici pourquoi votre contribution est si précieuse:



Préserver notre santé: En arrachant l'ambroisie, vous contribuez directement à réduire les risques d'allergies et de problèmes respiratoires pour vous-même, vos proches et vos concitoyens. Chaque plante enlevée est une victoire pour notre santé collective.

Protéger notre environnement: L'ambroisie a un impact négatif sur la biodiversité locale. En participant à l'arrachage, vous préservez les écosystèmes naturels et favorisez la croissance d'espèces végétales indigènes bénéfiques pour la faune locale.

Renforcer notre solidarité: La

lutte contre l'ambroisie est un effort collectif. En vous engageant dans cette action, vous montrez votre solidarité envers vos voisins et votre communauté. Nous sommes plus forts lorsque nous nous unissons pour un objectif commun.

Pour participer à l'arrachage de l'ambroisie, voici quelques actions simples que vous pouvez entreprendre:

Apprenez à reconnaître l'ambroisie: Informez-vous sur l'apparence de l'ambroisie à différents stades de croissance. Plus vous serez capable de l'identifier, plus efficace sera votre lutte contre elle.

Participez à la journée d'arrachage organisée par la mairie en été.

Éduquez votre entourage: Sensibilisez vos proches, vos voisins et vos amis aux dangers de l'ambroisie. Partagez des informations sur les méthodes de contrôle et encouragez-les à se joindre à vous dans cette lutte vitale.

Chers concitoyens, il est temps de prendre des mesures concrètes pour éradiquer l'ambroisie de notre environnement. Chaque contribution, petite ou grande, compte. En nous engageant ensemble, nous pouvons améliorer notre santé, protéger notre environnement et renforcer les liens qui nous unissent en tant que communauté.

Agissons dès maintenant.

Arrachons l'ambroisie

Frelons asiatiques

Vous pensez avoir repéré un nid de frelon asiatique? Ce prédateur perturbe l'écosystème et dévaste les colonies d'abeilles. Déclarez le nid en mairie ou sur le site lefreelon.com pour le signaler.

Notre communauté de communes des gorges de l'Ardèche s'engage dans la lutte contre le frelon asiatique et le moyen le plus efficace pour lutter contre sa prolifération est de détruire les nids.

Attention, détruire un nid de frelon asiatique est dangereux, il faut impérativement faire appel à un professionnel... et cela a un coût!

Ce coût est normalement à la charge du propriétaire du terrain sur lequel se trouve le nid à détruire. C'est pourquoi, afin d'encourager le signalement des nids, la communauté de communes s'est associée au Groupement de défense sanitaire des abeilles de l'Ardèche (GDSA 07) pour prendre en charge le coût de ces destructions.

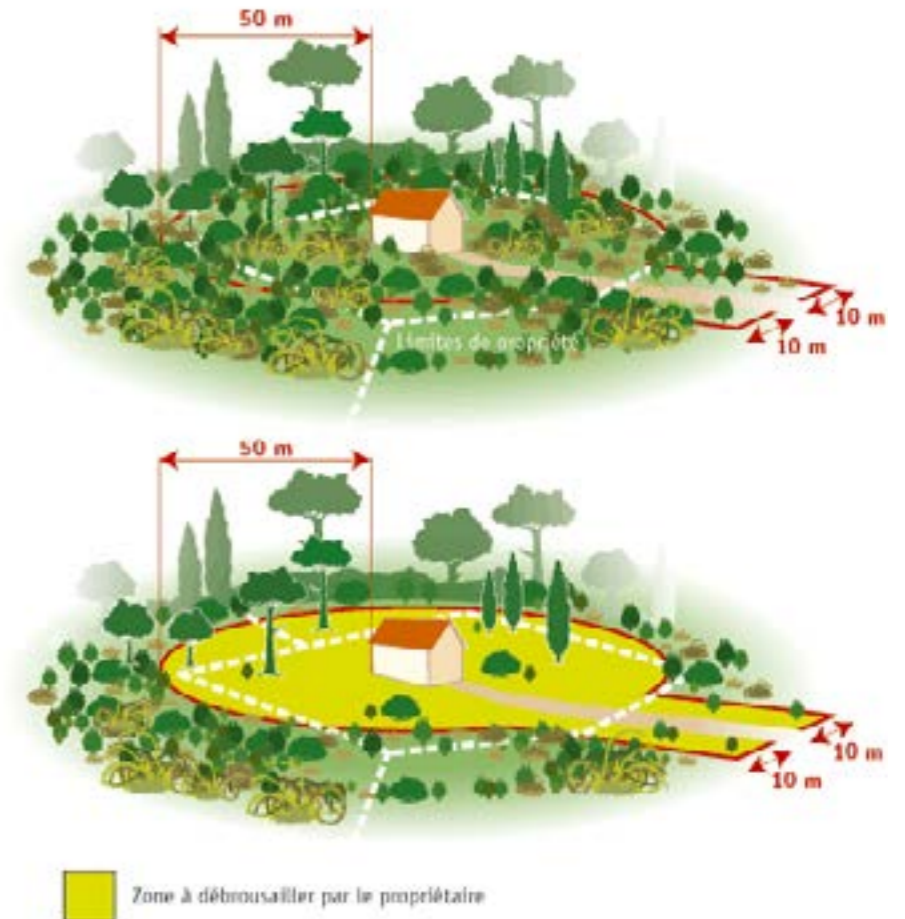


Débroussaillage obligatoire

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation.

Le législateur a mis le débroussaillage sur 50 m autour d'une habitation à la charge de son propriétaire, et non du propriétaire du terrain, car le débroussaillage permet de protéger l'habitation en cas d'incendie. A ce titre, c'est au propriétaire de cette dernière d'en financer la protection.

La période idéale est la période hivernale mais le débroussaillage peut être réalisé toute l'année.



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES

à portée de clic !



Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



ANTS (Agence nationale des titres sécurisés) - Vos démarches en ligne

Plusieurs services sont proposés au bar-tabac du village :

- **Paiement de proximité** : pour régler les impôts, les amendes et les factures de service public (ex : facture hôpital), jusqu'à 300 euros.
- **Service Point Vert** : si vous êtes au Crédit Agricole, vous pouvez retirer de l'argent.

Du lundi au vendredi de 7h-13h et de 17h-20h

Le samedi : 8h-13h et 17h-20h

Le dimanche : 8h-14h

Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gov.fr
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne : Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :
- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule **
- Autre motif **

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre à l'acquéreur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



- Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique «services associés» puis «immatriculer mon véhicule».
- Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.

* Uniquement en m'identifiant avec mon compte France Connect

Maison France Services

France services, c'est le retour du service public au cœur des territoires. Que vous ayez besoin de conseils sur vos démarches administratives ou besoin d'aide sur l'utilisation d'un service numérique, vous pouvez vous rendre dans une maison France services.

Un agent pourra vous accompagner dans les démarches administratives quotidiennes et répondre à vos questions; vous aider dans les démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne); résoudre vos situations plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires, le cas échéant par un appel vidéo avec l'usager; vous mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques (création d'une adresse email, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs)...

Maison France Services à la mairie de Grospièrres

Le village

07120 GROSPIÈRRES

Téléphone : 04 75 39 62 94

Mail : grospierrres@france-services.gouv.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 à 11h30 sur rendez-vous

Mardi : 8h30 à 12h sur rendez-vous et 13h30 à 17h30

Fermé le Mercredi

Jeudi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

Vendredi : 14h à 17h

Samedi : 9h à 12h





INFOS
SYNDICATS



Notre commune a décidé, par délibération du conseil municipal du 11 février 2022, d'installer des horloges astronomiques sur tout le réseau d'éclairage public dans le but de procéder à son extinction une partie de la nuit dans un effort d'économie d'énergie et de protection de la faune nocturne.

Cette opération est confiée au SDE 07 dans le cadre du transfert de la compétence "éclairage public".

De nombreuses communes d'Ardèche ont également pris cette décision et face à l'afflux de commandes, les fournisseurs de matériel ont du mal à répondre à la demande, c'est pourquoi le SDE 07 nous appelle à faire preuve de patience.

La population sera informée de la date de début d'extinction des éclairages publics dès que celui-ci sera possible.

Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche

283 chemin d'Argevillières - BP 616

07006 Privas CEDEX

Tél. 04 75 66 38 90

Fax 04 75 66 38 91



SEBA

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA) assure directement la gestion des services publics d'eau et d'assainissement sur 44 communes du Sud-Ardèche.

De plus, le Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA) a réalisé, en 2020, sur la commune de Saint-Alban-Auriolles, des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et de mise en conformité des branchements entre le réservoir des Roberts et la station de reprise de Champelplot.



Piscine "la perle d'eau"

(Piscine publique intercommunale de l'Ardèche méridionale)

De septembre à juin, la Perle d'Eau oriente son accueil vers la natation scolaire, les bébés nageurs, la nage libre, les activités quotidiennes d'aquafitness et le bien-être.

Vous pourrez y découvrir le water polo, la plongée, la natation de compétition et le kayak dispensés par les clubs partenaires. Sport, loisir et détente se déclinent en plusieurs options selon vos envies.

De mai à octobre, selon les conditions météorologiques, la Perle d'Eau ouvre ses espaces extérieurs.



SICTOBA

Le compostage

Le compostage des déchets organiques offre de nombreux avantages tant sur le plan environnemental que sur le plan pratique.

Réduction des déchets: Le compostage des restes de nourriture, feuilles mortes et autres déchets de jardin permet de réduire la quantité de déchets en-

voyés dans les sites d'enfouissement.

Enrichissement du sol: Le compost, une fois mûr, est un excellent amendement organique pour le sol et les cultures.

Réduction de l'utilisation de produits chimiques: En utilisant du compost dans votre jardin, vous réduisez la dépendance aux engrais chimiques. Les nutriments présents dans le compost améliorent la qualité du sol.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Lorsque les déchets organiques se décomposent dans les sites d'enfouissement, ils produisent du méthane, un puissant gaz à effet de serre. Le compostage permet de détourner ces déchets de l'enfouissement, réduisant ainsi les émissions de méthane et contribuant à la lutte contre le changement climatique.

Sensibilisation à l'environnement: Le compostage est une

pratique écologique qui favorise la prise de conscience de l'importance de la gestion responsable des déchets. En le pratiquant chez vous, vous pouvez inspirer votre entourage et encourager d'autres personnes à adopter des comportements respectueux de l'environnement.

En résumé, le compostage des déchets organiques présente de multiples avantages.

C'est une pratique durable et bénéfique à la fois pour l'environnement et pour notre propre bien-être.



SICTOBA
665 Route de Berrias
07460 Beaulieu
Tél. : 04 75 39 06 99
www.sictoba.fr

RUOMS



ADRESSES ET HORAIRES

Route de Lagorce
• Du lundi au samedi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h45

VALLON



ADRESSES ET HORAIRES

Route de Ruoms
• Du lundi au samedi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h45

Petit Guide Pratique

SAINT-ALBAN-AURIOLLES 2023

► Déchets végétaux:

- Plateforme de broyage de Grospierres

(12 cm maximum de diamètre, bois sec interdit ainsi que les tontes de gazon et les feuilles)

Horaires d'ouverture : Lundi, vendredi et samedi de 9h30 à 11h30

- Plateforme des déchets verts à Ruoms

Horaires d'ouverture : Du mardi au samedi de 8h30 à 12h30



► ASA:

Pour tout renseignement, signalement de fuite ou autre problème sur le réseau, contactez l'ASA par sms au 06 78 90 07 84.

► **Eclairage public:** Si vous constatez des défaillances ou pannes, merci de les signaler au secrétariat de la Mairie afin de permettre une intervention par les services compétents.



► Permanences du maire:

Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la Mairie
Tél. : 04 75 39 65 04

► Secrétariat de mairie:

Ouvert au public les lundi, mardi, mercredi, jeudi & samedi de 8h à 12h
Tél. : 04 75 39 64 04 Fax : 04 75 39 04 59
Email : stalb@free.fr - Site de la Mairie : saintalbanauriolles.com



► Agence postale:

L'Agence Postale - Point info & Point presse (25 avenue Pasteur) est ouverte les lundi, mardi, et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 et mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h (fermeture le dernier samedi du mois)
Accès internet gratuit - Tél. : 04 75 89 32 04



► Bibliothèque municipale:

Ouverte les lundi et mardi de 16h45 à 18h, mercredi de 15h à 17h & samedi de 10h à 12h

Ouverture juillet et août : lundi de 9h à 12h, mercredi de 10h à 12h & vendredi de 18h à 20h

Tél. : 04 75 39 18 25 - Email : stalb.biblio@wanadoo.fr



► Action sociale:

Pour tout dossier d'aide sociale (APA- CMU- RSA- aide alimentaire...)
Contacter une assistance sociale auprès du Centre Médico-Social
Place Allende Neruda
07150 VALLON PONT D'ARC
Tél. : 04 75 88 15 60



► Cahier de doléances

Un cahier de doléances est à votre disposition en mairie.
Chaque réclamation sera examinée et une réponse sera notifiée.



Numéros UTILES

Pompiers: **18/112**
Samu/Smur: **15/112**
Gendarmerie: **17**
Violences faites aux femmes: **3919**
arretonslesviolences.gouv.fr
Enfant en danger: **119**
allo119.gouv.fr

Maltraitements aux personnes vulnérables:
3977 - 3977.fr

SPA Lavilledieu:
04 75 94 27 05
Centre anti-poison:
04 72 11 69 11



Sirène: Selon la législation en vigueur, un signal d'essai a lieu chaque 1^{er} mercredi du mois à 12h.

Marché: Lundi matin (8h-12h) Place Aristide Briand

► **Bruits de voisinage:** Les activités bruyantes, effectuées de manière occasionnelle par des particuliers et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité, ne sont autorisées que



Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h30
Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h
Arrêté préfectoral n°2016-048-ARSD075E-01

► Ordures ménagères:

Depuis 2019, le système de collecte des ordures ménagères a changé sur le territoire de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche. Chacun doit acheminer ses déchets aux différents points de collecte.

Pour notre commune, il y a 3 points d'apports volontaires:

Pont de Grospierres, Espace tri du village (route de Ruoms) et Cimetière d'Auriolles. Ces points sont équipés pour recevoir vos déchets ménagers, les emballages ménagers, les cartons et les verres. Des composteurs y ont été installés pour les déchets alimentaires.



EN AUCUN CAS CES ESPACES NE SONT DESTINÉS À RECEVOIR DES OBJETS ENCOMBRANTS (ex. matelas, sièges, bidons de peinture, etc...), DES VÉGÉTAUX ET AUTRES (Sous peine d'amende).

Déchetterie Ruoms: Du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

LE MOT DE L'OPPOSITION

Madame, Monsieur,

C'est avec satisfaction que nous participons à la renaissance du bulletin municipal de la Commune. Toute démocratie dans son bon fonctionnement s'affirme par une information régulière de sa population.

Par contre c'est avec inquiétude que nous assistons à la démission de 3 Conseillers Municipaux, qui n'ont jamais pu trouver leurs places au sein cette assemblée. Serait-ce par manque d'ouverture, de discussion et de concertation de la part du Maire???

Nous sommes consternés par l'état de notre Commune à ce jour et par l'immobilisme de l'équipe en responsabilité.

- Notre Commune est sans document d'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme est toujours à l'arrêt. Aucune discussion en Commission, aucune présentation en Conseil Municipal.
- Une voirie qui n'a de cesse de se dégrader nécessitant dès à présent de lourds investissements. Nous avons proposé en commission l'augmentation de l'enveloppe budgétaire, demande restée lettre morte.
- Absence d'aide de fonctionnement à la vie associative.
- Dans cette période où les pouvoirs publics incitent à des économies d'énergie:

Monsieur le Maire a balayé une proposition de l'opposition demandant le remplacement des ampoules d'éclairage public par des LED: consommation d'énergie divisée par 7, investissement financé à 50 % par le Syndicat départemental d'énergie.

Aucune discussion sur l'éclairage public nocturne?

Durant ces trois années de mandat, Monsieur le Maire est resté sourd à toutes nos propositions.

Gilles Devanciard, Michel Serre, Max Thibon



« Intronisation de l'Église d'AUBROLLES (Ardèche) le 8 Mars 1908 en présence de la Ecole protestante, tenue et mesurée à distance par la force armée »



L'ARDECHE PITTORESQUE
883 - Environs de ROOMS - AUBROLLES, Vue générale



St-ALBAN-sous-SAMPZON - La Mairie - Le Monument aux Morts



Vue générale de SAINT-ALBAN-sous-SAMPZON

Châtré et BÉGIN C. Arles 16, Arles



692 - St-ALBAN-sous-SAMPZON
L'Église

L'ARDECHE
PITTORESQUE



St-ALBAN-sous-SAMPZON (Ardèche) - Route de Rooms

Arles - photo. Arles



St-ALBAN-sous-SAMPZON - Le Bureau de Tabac

Arles - photo. Arles